

Bilan

ÉLECTION GÉNÉRALE
DU 3 NOVEMBRE 2013



CHAPITRE 1

CADRE GÉNÉRAL DE L'ÉLECTION 2013

1.1	Le cadre juridique	4
1.2	Le cadre électoral 2013-2017	4
1.2.1	La composition du conseil municipal et des 19 conseils d'arrondissement	4
1.2.2	La structure des 103 postes visés par l'élection générale	4
1.3	Les districts électoraux	5
1.4	Le mode traditionnel de votation	5
1.5	Le processus électoral	5
1.6	Le calendrier électoral	6
1.7	La participation à deux projets pilotes	6
1.7.1	Le vote par anticipation au bureau du président d'élection	6
1.7.2	Le vote au domicile de l'électeur incapable de se déplacer	6

CHAPITRE 2

CADRE ET STRUCTURE DE GESTION

2.1	Le Bureau central du président d'élection	7
2.2	Les 25 bureaux locaux de coordination des opérations électorales en arrondissement	7

CHAPITRE 3

PLANIFICATION ET PRÉPARATION

3.1	Les orientations et priorités	10
3.2	La mise à jour des données territoriales et de la répartition des électeurs	10
3.3	Le découpage des sections de vote	10
3.4	L'accessibilité architecturale des lieux de vote	11
3.5	La cartographie électorale	12
3.6	L'approvisionnement et le soutien logistique	12
3.6.1	Les appels d'offres et la gestion des approvisionnements	12
3.6.2	Le soutien matériel et logistique	12
3.6.3	L'aménagement du bureau central et des 25 bureaux locaux	12
3.7	La confection et la révision de la liste électorale	13
3.7.1	La qualité d'électeur municipal	13
3.7.2	La liste électorale, son contenu, sa forme	13
3.7.3	La confection de la liste électorale en vue de sa révision	13
3.7.4	La révision de la liste électorale	14
3.8	L'autorisation à dépenser des candidats indépendants	15
3.9	Les mises en candidature aux 103 postes visés par l'élection générale	15
3.10	L'impression des bulletins de vote	16

CHAPITRE 4

PERSONNEL ÉLECTORAL

4.1	Les recommandations des partis	17
4.2	Le recrutement	17

CHAPITRE 5

PARTICIPATION ÉLECTORALE

5.1	Le contexte	18
5.2	L'accessibilité universelle	18
5.3	Les aînés	20
5.4	Les jeunes	20
5.5	Les communautés culturelles	22

5.6	Les personnes itinérantes	22
5.7	Les amendements législatifs demandés	23
5.8	Les efforts pour susciter les candidatures	24

CHAPITRE 6 COMMUNICATIONS

6.1	La signature graphique	25
6.2	La stratégie de communication promotionnelle	25
6.3	Le slogan	25
6.4	Le concept visuel	26
6.5	Le site web	27
6.6	La campagne d'affichage publicitaire	27
6.7	Le Manuel de l'électeur	28
6.8	Le centre d'appels	28
6.9	Les relations avec les médias	28
6.10	La publicité à la télévision	29
6.11	La publicité à la radio	29
6.12	La publicité sur le web	29
6.13	Les médias sociaux	30

CHAPITRE 7 TENUE DU SCRUTIN ET DÉROULEMENT DU VOTE

7.1	Le vote au bureau du président	31
7.2	Le vote à domicile	32
7.3	Le vote itinérant	33
7.4	Le vote par anticipation	33
7.5	Le vote au jour du scrutin	33

CHAPITRE 8 COMPILATION ET DIFFUSION DES RÉSULTATS

8.1	Le processus mis en place	34
8.2	Les effectifs	34
8.3	Le déroulement de la soirée	34
8.4	La diffusion des résultats par le MAMROT	35
8.5	La proclamation des élus	35

CHAPITRE 9 NOUVEAUX DÉPOUILLEMENTS ET CONTESTATION D'ÉLECTION

9.1	Les requêtes en nouveau dépouillement judiciaire	36
9.2	Les nouveaux dépouillements	37
9.3	La contestation d'élection	37

CHAPITRE 10

BILAN FINANCIER	38
------------------------------	----

ANNEXES

Annexe 1 Cadre électoral	39
Annexe 2 Sections de vote, bureaux et endroits de vote	44
Annexe 3 Répartition des candidatures	45
Annexe 4 Participation électorale	46
Annexe 5 Rapport final des dépenses	48



Chapitre 1

CADRE GÉNÉRAL DE L'ÉLECTION 2013

1.1 LE CADRE JURIDIQUE

La tenue de toute élection municipale au Québec est régie par la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), ci-après désignée LERM, qui en détermine les règles et les procédures, à toutes les étapes du processus électoral.

Elle prévoit notamment que le greffier de la municipalité est d'office président d'élection. À ce titre, il lui incombe de voir au bon déroulement de l'élection et d'assurer la formation des autres membres du personnel électoral.

1.2 LE CADRE ÉLECTORAL 2013-2017

En décembre 2011, et en prévision de la tenue de l'élection générale de 2013, le législateur a prévu, à l'article 33 de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (L.Q. 2011, chapitre 33), « que les articles 4 à 13 du décret no 645-2005 du 23 juin 2005, modifié par les articles 24 et 25 du chapitre 19 des lois de 2008, continuent de s'appliquer à la Ville de Montréal aux fins de l'élection générale de 2013 et de toute élection partielle tenue avant l'élection générale de 2017 ».

Notons que les amendements apportés à ce cadre électoral en juin 2008 visaient la composition du conseil de l'arrondissement de Ville-Marie.

Essentiellement, le cadre électoral 2013-2017, ainsi défini, détermine :

1. la composition du conseil municipal et des 19 conseils d'arrondissement à compter du 1^{er} novembre 2013;
2. la structure des 103 postes électifs visés par l'élection générale, de même que l'électorat respectif pour chacun de ces postes.

Une synthèse de ce cadre électoral se trouve en annexe 1.

1.2.1 LA COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL ET DES 19 CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

Le conseil municipal est composé du maire de la ville et des 64 conseillers de la ville, dont les 18 maires d'arrondissement.¹

¹ Le maire de la ville est d'office le maire de l'arrondissement de Ville-Marie.

La *Charte de la Ville de Montréal* (RLRQ, chapitre C-11.4, Annexe B) prévoit la répartition des conseillers de la ville entre les arrondissements. Leur nombre varie en fonction de leur population. Les conseillers de la ville sont rattachés à un district électoral spécifique, à l'exception des arrondissements d'Anjou et de Lachine où ils sont élus par l'ensemble des électeurs de l'arrondissement.

Les conseils d'arrondissement comptent un minimum de cinq membres, soit le maire d'arrondissement et selon le cas, le ou les conseillers de la ville ou conseillers d'arrondissement de l'arrondissement. Pour respecter la règle du minimum de cinq membres, dans les arrondissements où il y a trois conseillers de la ville ou moins, en excluant le maire d'arrondissement, on compte le nombre requis de postes complémentaires de conseiller d'arrondissement.

Quant au conseil d'arrondissement de Ville-Marie, il se compose du maire de la ville, d'office maire de cet arrondissement, de trois conseillers de la ville élus respectivement dans chacun des trois districts électoraux de cet arrondissement, et de deux conseillers de la ville choisis par le maire parmi les membres du conseil municipal.

1.2.2 LA STRUCTURE DES 103 POSTES VISÉS PAR L'ÉLECTION GÉNÉRALE

Lors de l'élection du 3 novembre 2013, 1 101 998 électeurs ont été appelés aux urnes pour combler les 103 postes électifs suivants et y élire respectivement :

Postes électifs	Électorat
■ Le maire de la ville	■ électeurs de la ville
■ 18 maires d'arrondissement	■ électeurs de l'arrondissement (également conseillers de la ville)
■ 46 conseillers de la ville	■ électeurs du district électoral ²
■ 38 conseillers d'arrondissement	■ électeurs du district électoral

Le 3 novembre 2013, suivant la composition du conseil de chaque arrondissement, les électeurs ont été appelés à voter selon six modèles de votation distincts, entre deux fois (Ville-Marie) et cinq fois (LaSalle et Verdun).

² À l'exception des arrondissements d'Anjou et de Lachine où le conseiller de la ville est élu par l'ensemble des électeurs de l'arrondissement.



1.3 LES DISTRICTS ÉLECTORAUX

La carte électorale de la Ville de Montréal est révisée tous les quatre ans, dans l'année précédant l'année de l'élection générale, et ce, conformément aux obligations édictées par la LERM.

Les 58 districts électoraux du territoire de Montréal sont délimités de façon à garantir, à l'intérieur des limites territoriales de chaque arrondissement, la plus grande homogénéité socio-économique possible, en fonction de critères telles les barrières physiques, les tendances démographiques, les limites des arrondissements et des paroisses, la superficie et la distance.

Le 15 mai 2012, le conseil municipal a adopté le *Règlement sur les districts électoraux* (12-019) portant sur les limites territoriales des districts électoraux. Ce règlement a été approuvé par la Commission de la représentation électorale le 17 août 2012.

Afin de tenir compte des exigences de la loi, la délimitation de certains districts électoraux, établie pour l'élection générale du 1^{er} novembre 2009, a dû être modifiée pour l'élection générale du 3 novembre 2013. C'est le cas pour les districts électoraux de Notre-Dame-de-Grâce et de Loyola dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce ainsi que pour les districts électoraux de Saint-Jacques et de Sainte-Marie dans l'arrondissement de Ville-Marie.

La délimitation des autres districts électoraux demeure la même que celle qui prévalait lors de l'élection générale du 1^{er} novembre 2009.

Au cours du processus électoral, cette division du territoire en districts électoraux, sert de base à la confection de la liste électorale, laquelle est établie par district, puis à l'établissement des sections et bureaux de vote. C'est donc une étape importante en prévision de l'élection générale.

1.4 LE MODE TRADITIONNEL DE VOTATION

Pour une deuxième élection générale consécutive, compte tenu du moratoire du gouvernement du Québec sur les mécanismes électroniques de votation toujours en vigueur, le scrutin s'est tenu selon le mode traditionnel de votation.

Vu le nombre important d'électeurs montréalais et la complexité du cadre électoral, le mode traditionnel de votation représente chaque fois un défi organisationnel important, notamment :

- pour le recrutement et la formation du personnel de première ligne (environ 14 000 personnes au total)
- pour l'établissement et l'aménagement des bureaux de vote (3 789 bureaux de vote répartis dans 530 endroits pour le scrutin du 3 novembre, 677 bureaux dans 103 endroits pour le vote par anticipation et 58 bureaux dans 25 endroits pour le vote au bureau du président)
- pour le dépouillement et le recensement des votes pour plusieurs postes électifs (entre 2 et 5) à chacun des bureaux de vote
- pour la compilation et la conciliation de ces résultats détaillés (plus de 16 000 relevés du dépouillement).

1.5 LE PROCESSUS ÉLECTORAL

La LERM prescrit l'ensemble des étapes qui doivent être franchies au cours de la période s'échelonnant du 1^{er} septembre – date de référence pour posséder la qualité de candidat et d'électeur – au 1^{er} dimanche de novembre, jour du scrutin.

Elle prescrit les règles, les modalités et les échéances relatives :

- aux conditions pour avoir la qualité d'électeur ou de candidat
- aux avis publics relatifs au scrutin
- à la confection et à la révision de la liste électorale
- aux déclarations de candidature
- au début et à la fin de la période électorale
- à la tenue du vote itinérant (BVI), du vote par anticipation (BVA) et du vote au jour du scrutin (BVO)
- au dépouillement et au recensement des votes
- à la compilation et à la diffusion des résultats.

Deux protocoles d'entente entre la Ville de Montréal, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et le Directeur général des élections du Québec (DGEQ) sont intervenus au cours de l'année 2013 afin d'encadrer la tenue de deux projets pilotes sur le vote par anticipation au bureau du président d'élection (BVP) et le vote au domicile de l'électeur incapable de se déplacer (BVM).



1.6 LE CALENDRIER ÉLECTORAL

La LERM fixe le jour du scrutin au premier dimanche de novembre, tous les quatre ans. En 2013, le scrutin a eu lieu le 3 novembre. Les autres dates du calendrier sont fixées en référence à cette date, et s'échelonnent du 44^e jour avant le scrutin, date ultime pour publier l'avis d'élection et début de la période électorale, au jour du scrutin.

Septembre	
Date de référence pour posséder la qualité de candidat et d'électeur	1 ^{er}
Avis public d'élection	5
Avis public aux électeurs non domiciliés	5
Début de la période électorale (44 ^e jour avant le scrutin)	20
Premier jour pour produire une déclaration de candidature	20
Dépôt de la liste électorale	23
Avis public de révision de la liste électorale	24
Octobre	
Dernier jour pour produire une déclaration de candidature	4
Période des travaux de la commission de révision	6 au 17
Avis public du scrutin	17
Entrée en vigueur de la liste électorale révisée	20
Vote au bureau du président d'élection	25-28-29-30
Vote au domicile de l'électeur incapable de se déplacer	26
Vote itinérant – Centres de santé et résidences pour aînés	26
Vote par anticipation	27
Novembre	
Jour du scrutin – Fin de la période électorale	3
Résultats officiels	5
Dernier jour pour demander un nouveau dépouillement ou recensement des votes	11
Assermentation des élus	14
Avis public des résultats	14

1.7 LA PARTICIPATION À DEUX PROJETS PILOTES

Depuis 2006, le greffier et président d'élection, M^e Yves Saindon, a entrepris de développer et de mettre en place diverses mesures afin de favoriser davantage et d'accroître la participation des électeurs, notamment en faisant diverses représentations auprès du MAMROT et du DGEQ, par le biais du comité conjoint UMQ/FQM³ sur la démocratie municipale par exemple.

Pour l'élection générale de 2013, il a continué de développer, au-delà de ses obligations légales, différents moyens pour favoriser la participation électorale.

C'est pourquoi, l'opportunité offerte par le MAMROT, de concert avec le DGEQ, d'autoriser dans le cadre de l'élection de 2013 la réalisation de projets pilotes dans certaines municipalités pour offrir à leurs électeurs le « vote au domicile de l'électeur incapable de se déplacer » et le « vote par anticipation au bureau du président d'élection », s'avérait assurément des plus pertinentes et du meilleur intérêt pour la Ville de Montréal, non seulement parce qu'elle répondait à des attentes déjà exprimées par le président d'élection, mais surtout parce qu'elle permet de franchir un nouveau pas, d'importance celui-là, dans l'atteinte de l'objectif prioritaire qu'il fait sien depuis plusieurs années, soit de demeurer à l'écoute des électeurs et de favoriser leur plus grande participation possible.

1.7.1 LE VOTE PAR ANTICIPATION AU BUREAU DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Ce mode de votation ouvert à tous les électeurs leur permet d'avoir accès à un horaire élargi pour exercer leur droit de vote. Quatre jours de scrutin, soit les 25, 28, 29 et 30 octobre, s'ajoutent aux autres journées de votation pour favoriser la participation électorale. Le vote s'est tenu dans les 25 bureaux du président d'élection répartis dans les 19 arrondissements.

1.7.2 LE VOTE AU DOMICILE DE L'ÉLECTEUR INCAPABLE DE SE DÉPLACER

Ce mode de votation est offert aux électeurs incapables de se déplacer, en outre des électeurs qui résident dans un centre hospitalier, un centre d'hébergement et de soins de longue durée, un centre de réadaptation ou une résidence privée pour aînés identifiée au registre provincial.

Il permet également à un aidant naturel, qui réside dans la même section de vote que l'électeur incapable de se déplacer, de voter lors du passage du personnel électoral chez cet électeur s'il en a fait la demande au préalable.

3 Union des municipalités du Québec/Fédération québécoise des municipalités

Chapitre 2

CADRE ET STRUCTURE DE GESTION

L'ENVERGURE ET LA COMPLEXITÉ DE L'ÉVÉNEMENT ÉLECTORAL QUE CONSTITUE L'ÉLECTION GÉNÉRALE À LA VILLE DE MONTRÉAL ET LES DÉLAIS RESTREINTS DE RÉALISATION DE PLUSIEURS ÉTAPES DU PROCESSUS IMPOSÉS PAR LE CADRE JURIDIQUE, MILITENT EN FAVEUR D'UNE GESTION DÉCONCENTRÉE, POUR PERMETTRE DE DÉPLOYER SIMULTANÉMENT L'ÉTABLISSEMENT DES BUREAUX LOCAUX D'ÉLECTION ET LA MISE EN ŒUVRE DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES DE PREMIÈRE LIGNE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE.

CE MODE DE GESTION À DEUX PALIERS A FAIT SES PREUVES LORS DES DERNIÈRES ÉLECTIONS GÉNÉRALES, TOUTEFOIS QUELQUES AJUSTEMENTS ONT ÉTÉ APPORTÉS EN 2013.

2.1 LE BUREAU CENTRAL DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Unité centrale de planification, de direction et de coordination des opérations électorales sur l'ensemble du territoire, le Bureau central du président d'élection, ci-après le « Bureau central », en plus d'assurer la gestion administrative, le soutien logistique et l'encadrement juridique du processus électoral, a pris sous son autorité immédiate : les communications et les relations avec les partis et candidats indépendants ainsi qu'avec les médias, la confection et la révision de la liste des électeurs, la location des endroits de vote, l'inscription des électeurs au vote itinérant et au vote à domicile, de même que la compilation et la diffusion des résultats de l'élection.

Le Bureau central a regroupé un effectif régulier de quelque 30 personnes tout au long de l'année 2013. Cet effectif s'est accru, selon les besoins, au fur et à mesure des étapes et des périodes de pointe du processus électoral. Ainsi, le jour du scrutin, cet effectif comptait plus d'une centaine de personnes affectées aux activités du Bureau central.

2.2 LES 25 BUREAUX LOCAUX DE COORDINATION DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES EN ARRONDISSEMENT

L'expérience de l'élection générale de 2009 a permis de revoir le déploiement des bureaux locaux en arrondissement. En effet, dans les arrondissements les plus peuplés, la gestion, dans les espaces disponibles localement, de la quantité impressionnante de matériel électoral nécessaire à la tenue du vote et plus particulièrement à certaines étapes cruciales du processus, au matin et au soir du scrutin à titre d'exemples, représente un défi important. De même, la formation du personnel de première ligne dans ces locaux oblige à multiplier les séances et donc à allonger la période dédiée aux formations.

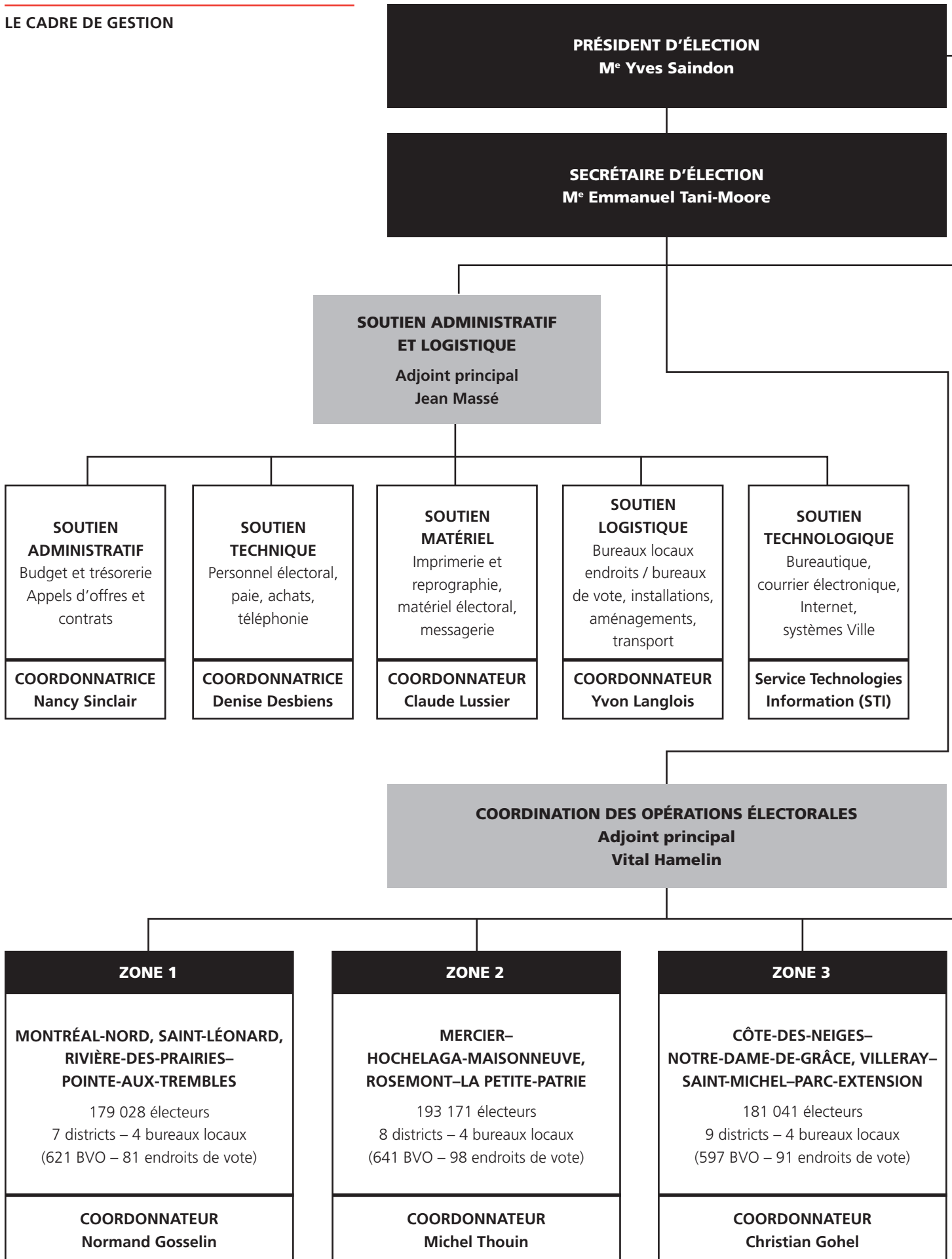
Pour augmenter la performance des bureaux locaux, les six arrondissements les plus peuplés, soit Ahuntsic-Cartierville, Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve, Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles, Rosemont-La Petite-Patrie et Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, ont été scindés en deux aux fins des opérations électorales, faisant passer de 19 à 25 le nombre de bureaux locaux de coordination.

Sous l'autorité du Bureau central, les bureaux locaux voient :

- au recrutement et à la formation du personnel électoral de première ligne
- à l'aménagement des locaux et des bureaux de vote
- à la réception des mises en candidature aux postes électifs du conseil de l'arrondissement
- à la coordination de la tenue du BVI, du BVM (vote à domicile), du BVP (vote au bureau du président), du BVA et du BVO dans chacun des districts électoraux.

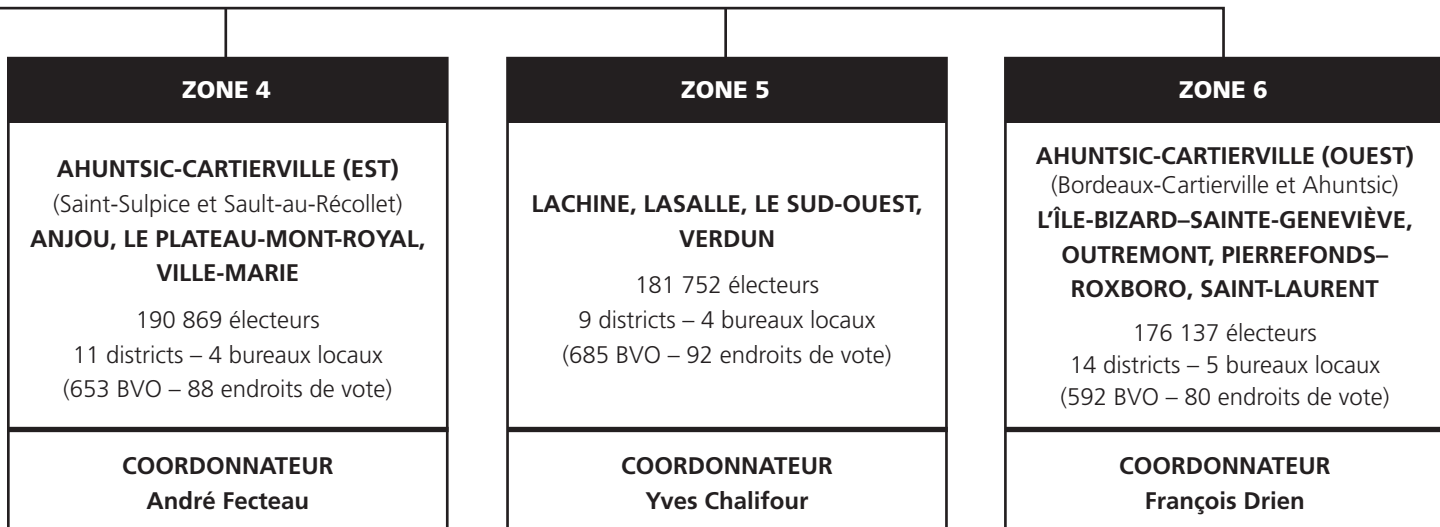
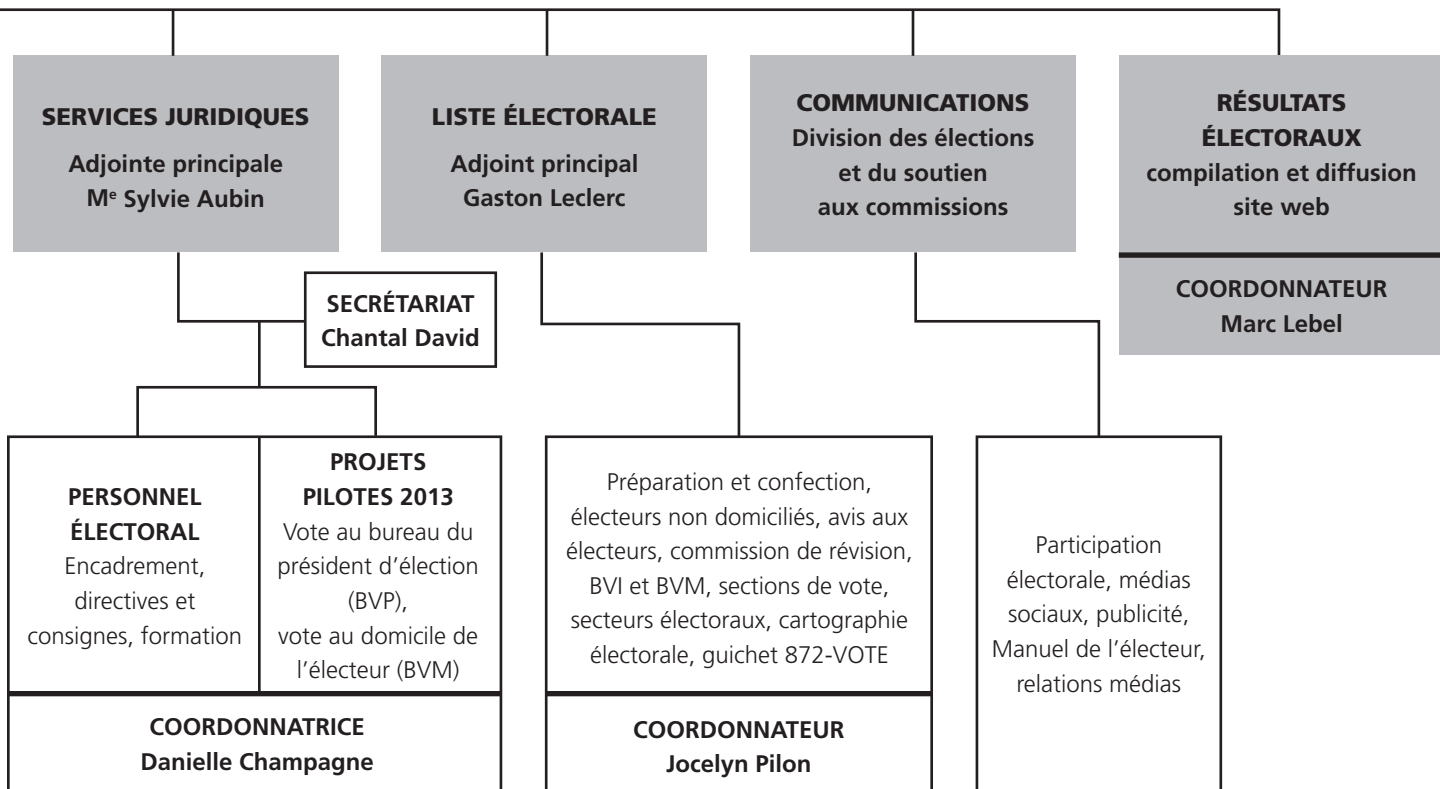
Les bureaux locaux ont commencé leurs activités et ouvert leurs portes au public à compter du 2 septembre 2013. Quant à leur effectif régulier, en outre du coordonnateur responsable du bureau, celui-ci a varié entre deux et six personnes, selon le nombre de districts électoraux, le nombre d'électeurs et l'étendue géographique de chaque arrondissement. De plus, en fonction des besoins et des périodes de pointe du processus électoral, les bureaux locaux ont pu s'adjoindre un effectif d'appoint et étendre leurs heures d'ouverture au public.

L'organigramme qui suit présente les grandes lignes du cadre de gestion de l'élection générale du 3 novembre 2013.





CONSEILLER SPÉCIAL
Normand Moussette





Chapitre 3

PLANIFICATION ET PRÉPARATION

LA PLANIFICATION ET LA PRÉPARATION D'UNE ÉLECTION GÉNÉRALE À LA VILLE DE MONTRÉAL DÉBUTENT DÈS LES PREMIERS MOIS DE L'ANNÉE ÉLECTORALE, CAR PLUSIEURS ÉTAPES CAPITALES DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES IMPLIQUENT DES DÉLAIS DE RÉALISATION PLUS OU MOINS LONGS.

AINSI EN A-T-IL ÉTÉ POUR LA TENUE DE L'ÉLECTION GÉNÉRALE DU 3 NOVEMBRE 2013 DONT VOICI BRIÈVEMENT LES GRANDES PHASES DE PLANIFICATION ET DE PRÉPARATION.

3.1 LES ORIENTATIONS ET PRIORITÉS

La participation électorale est l'un des grands enjeux de l'élection de 2013 qui a orienté de façon globale les travaux du Bureau des élections.

De façon plus précise, les grandes priorités fixées par le président pour cette élection étaient les suivantes :

- la bonification des mesures et actions pour accroître la participation électorale, notamment celle des jeunes montréalais
- l'accessibilité universelle des bureaux de vote
- l'élargissement de l'horaire des commissions de révision et leur tenue plus près de la date du scrutin
- la réalisation de deux projets pilotes, le vote au domicile de l'électeur incapable de se déplacer et le vote par anticipation au bureau du président
- la révision et la standardisation des documents de formation du personnel de première ligne
- la révision du processus de transmission des résultats, à partir des bureaux de vote jusqu'au Bureau central, leur compilation et leur diffusion.

3.2 LA MISE À JOUR DES DONNÉES TERRITORIALES

Les électeurs d'une municipalité exercent leur droit de vote dans le district électoral de leur domicile ou, dans le cas des électeurs non domiciliés, dans le district électoral où est situé l'immeuble dont ils sont propriétaires ou occupants d'établissement d'entreprise au sens de la loi.

De ce fait, tout autant que le cadre électoral, le nombre d'électeurs et leur répartition dans chacun des districts électoraux constituent des paramètres déterminants dans la planification et la préparation d'une élection générale. D'où l'importance pour

le président d'élection de s'assurer qu'il dispose de l'information la plus complète et la plus à jour à cet égard, et ce, si possible, dès l'élaboration de son plan de mise en œuvre du processus électoral. À cette fin, il doit voir à faire colliger et vérifier les diverses données qui lui sont disponibles.

Aux fins de l'élection du 3 novembre 2013, le Bureau central, avec l'assistance technique de son partenaire externe, s'est appliqué à cette tâche d'envergure dès le mois de mai, et plus particulièrement, dans un premier temps, à :

- valider chacun des intervalles des voies de circulation et chacune des adresses domiciliaires et autres comprises à l'intérieur des limites territoriales de chaque district électoral, limites telles que définies par le *Règlement sur les districts électoraux* (12-019), le tout avec la collaboration des unités spécialisées en gestion territoriale des services municipaux et des arrondissements
- vérifier le nombre d'électeurs inscrits à chaque adresse suivant les données de la liste électorale permanente du Québec fournies par le DGEQ, à jour au 1^{er} juin 2013
- déterminer sur cette base le nombre total d'électeurs par district électoral, étant entendu que ce nombre pouvait varier légèrement après la révision de la liste des électeurs.

3.3 LA DÉLIMITATION DES SECTIONS DE VOTE

À la suite de cette mise à jour, le Bureau central a entrepris la subdivision du territoire de chaque district électoral en sections de vote, conformément aux exigences de la LERM.

En outre de respecter le plus possible la trame logique des voies de circulation et des quadrilatères, tout autant que les traits caractéristiques de la géographie de chaque district électoral, l'un des premiers critères de la subdivision a été le nombre de droits de vote des électeurs de chaque district, et ce, afin notamment d'éviter tout engorgement ou ralentissement indu



dans les bureaux de vote. Conséquemment, bien que la LERM permette de regrouper jusqu'à 500 électeurs par section de vote, le président d'élection a convenu d'établir qu'en moyenne, selon ce critère, chaque section de vote devait compter entre 250 et 350 électeurs.

Ainsi, pour les districts électoraux des arrondissements de LaSalle et de Verdun, où les électeurs avaient à voter cinq fois, cette moyenne a été établie à 260 électeurs alors que, pour les districts électoraux de l'arrondissement de Ville-Marie, où les électeurs avaient à voter deux fois, cette moyenne s'est située à près de 320 électeurs par section de vote.

Au total, les 1 101 998 électeurs montréalais ont été regroupés dans les 3 789 sections de vote délimitées et réparties sur le territoire des 58 districts électoraux, chacune de ces sections de vote regroupant 291 électeurs en moyenne. Il s'agit d'une diminution de 41 sections de vote par rapport à 2009, alors que le nombre d'électeurs a augmenté, grâce à un découpage plus efficace du territoire.

Cet exercice de redécoupage des sections de vote a aussi donné l'occasion de numéroter consécutivement les sections de vote attachées à un même endroit de votation, ce qui permet de diriger les électeurs plus facilement le jour du scrutin.

L'annexe 2 de ce rapport présente le détail de cette répartition par arrondissement.

Comme il se doit, le tout a fait l'objet d'une dernière révision lors de la préparation et de la production de la version finale de la liste des électeurs en vue de la tenue du vote.

3.4 L'ACCESSIBILITÉ ARCHITECTURALE DES LIEUX DE VOTE

En 2009, lors de la sélection des locaux pour la tenue des commissions de révision et du vote par anticipation, le Bureau des élections s'était assuré de la sélection exclusive de locaux accessibles pour les personnes ayant des difficultés à se déplacer. Le jour du scrutin, 443 des 542 endroits de vote, soit 82 %, étaient également accessibles.

En 2013, fort de l'appui des membres du comité exécutif, le Bureau des élections a fait de l'accessibilité architecturale une priorité.

En concertation avec son partenaire corporatif, la Direction de la diversité sociale, le Bureau des élections a fait appel aux services de Société Logique, un organisme à but non lucratif, fondé en 1981 par des personnes ayant des limitations fonctionnelles et ayant pour mission de promouvoir et d'intervenir dans le développement et la création d'environnements universellement accessibles. Société Logique possède une excellente connaissance des besoins des personnes ayant des limitations fonctionnelles conjugée à une solide expertise en architecture.

Le Bureau des élections a confié le mandat à Société Logique d'élaborer une grille d'analyse de l'accessibilité d'un bureau de vote. Très détaillée, cette grille permet de déterminer si un bureau est accessible du trottoir à l'isoloir et, s'il ne l'est pas, elle permet d'identifier, s'il y a lieu, les correctifs qui pourraient être apportés afin que le bureau soit accessible. Société Logique a également été mandatée pour former le personnel du Bureau des élections affecté à la recherche de locaux.

Le cadre électoral montréalais requiert un très grand nombre de bureaux de vote pour faciliter l'exercice des multiples droits de vote de l'électeur.

À la recherche de bureaux de vote accessibles, le Bureau des élections doit faire face à de nombreuses difficultés :

- la LERM prévoit l'usage gratuit de certains locaux pour l'aménagement de bureaux de vote, notamment les écoles
- un rapport réalisé à la demande de la Régie du bâtiment a établi en 2006 que parmi les bâtiments construits avant 1976 dans trois villes, Montréal, Québec et Shawinigan, ce sont les écoles qui ont le plus faible degré d'accessibilité
- le parc immobilier restreint dans certains districts de la Ville peu densément peuplés, limite les choix possibles
- les particularités du cadre bâti dans les quartiers centraux où on retrouve de nombreux édifices publics construits il y a plus de 50 ans (par exemple l'âge moyen du parc immobilier de la Commission scolaire de Montréal (CSDM), un des principaux partenaires du Bureau des élections, est de 65 ans)
- enfin, certains arrondissements présentent des problématiques particulières – des écoles qui ne sont pas disponibles en raison de problèmes de moisissures – 5 écoles de la CSDM sont actuellement fermées, dont 3 dans Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, et d'autres fermetures sont à prévoir.

L'élection générale du 3 novembre 2013 a nécessité l'aménagement de 698 locaux répartis comme suit :

- 25 bureaux d'élection en arrondissement
- 40 commissions de révision
- 103 bureaux de vote par anticipation
- 530 bureaux de vote le jour du scrutin

Si le cadre électoral montréalais est complexe, la recherche de locaux accessibles l'est tout autant. Aussi, une équipe de 13 personnes a consacré 15 semaines, à temps plein, à visiter chaque lieu pouvant possiblement accueillir un bureau de votation et à compléter, pour chacun de ces lieux, la grille d'analyse. L'équipe a pris 5 500 photos et mesuré divers éléments tels la largeur des portes, la hauteur des marches, etc. L'ensemble des informations recueillies ont permis au Bureau des élections de constituer une banque de données sur l'accessibilité architecturale des endroits de votation. À cet égard, soulignons la collaboration du DGEQ qui a partagé ses critères d'accessibilité et sa liste de locaux sélectionnés à Montréal à l'occasion de l'élection provinciale tenue en septembre 2012.



Au terme de l'exercice, ont été identifiés accessibles les locaux suivants :

- tous les bureaux d'élection en arrondissement (25)
- tous les locaux utilisés aux fins de la tenue des commissions de révision (40)
- tous les bureaux le jour du vote par anticipation (103)
- 528 des 530 bureaux (99,6 %) le jour du scrutin, ce qui représente une amélioration significative par rapport à 2009.

3.5 LA CARTOGRAPHIE ÉLECTORALE

Une fois ces étapes préliminaires complétées, le Bureau central a fait produire par la Division de la géomatique du Service des infrastructures, de la voirie et des transports, la cartographie électorale 2013, laquelle comprend la carte électorale de l'ensemble de la Ville ainsi que la cartographie détaillée de chaque district électoral, illustrant pour chacun la délimitation géographique des sections de vote, leur regroupement par endroit de vote le jour du scrutin, de même que l'emplacement précis de ces lieux. La facture visuelle a été améliorée, permettant un repérage plus rapide.

Les cartes électorales ont été distribuées à tous les partis politiques et candidats indépendants et affichées dans chaque lieu de votation.

3.6 L'APPROVISIONNEMENT ET LE SOUTIEN LOGISTIQUE

L'élection générale nécessite un approvisionnement en matériel et équipements très important. Elle requiert également l'apport d'expertises externes pour réaliser dans les délais de rigueur un ensemble d'opérations électorales cruciales.

3.6.1 LES APPELS D'OFFRES ET LA GESTION DES APPROVISIONNEMENTS

Le président d'élection a revu et reconduit les appels d'offres de 2009 essentiels pour répondre aux besoins de l'organisation de cette élection. À cet égard, des devis spécifiques et détaillés ont été produits et des appels d'offres publics ont été lancés pour solliciter des propositions de firmes pouvant répondre aux besoins exprimés :

- division territoriale des 58 districts électoraux en sections de vote
- gestion de la liste électorale et révision de la liste électorale dans les 42 commissions de révision⁴
- impression et préparation postale de l'avis d'inscription sur la liste électorale et de la carte de rappel

4 Quarante-deux commissions de révision ont été établies par le président d'élection, dont deux situées au Bureau central et chargées de recevoir toutes les demandes de révision par écrit et d'inscription au vote à domicile et au vote itinérant.

- impression et reliure en livrets des bulletins de vote pour chacun des 103 postes électifs (4 millions de bulletins de vote au total)
- développement et hébergement du site web d'information « grand public » jevotepourmaville.ca, dédié à l'élection générale
- développement, mise en service et hébergement d'un système informatisé pour la gestion des dossiers de recrutement, d'affectation et de paie du personnel électoral de première ligne (14 000 personnes)
- développement de la fonction « *Postulez en ligne* », intégration de cette fonction sur le site web et transfert des données des candidatures dans le système de gestion du personnel
- compilation de quelque 16 000 relevés du scrutin et sa diffusion sur le site web.

3.6.2 LE SOUTIEN MATÉRIEL ET LOGISTIQUE

Le Bureau central a vu à la préparation des imprimés (cahiers de directives et consignes, registres, formulaires, enveloppes, etc.), des urnes, des bulletins de vote et des trousseaux de fournitures pour l'ensemble des endroits et des bureaux de vote établis pour la tenue du vote par anticipation (BVA, BVI, le vote à domicile (BVM) et le vote au bureau du président (BVP)) et la tenue du vote le jour du scrutin (BVO). De plus, il en a assuré, le cas échéant, la livraison à chacun des bureaux locaux en arrondissement qui, pour leur part, en ont fait la répartition et la distribution aux responsables de salle ainsi qu'aux scrutateurs et secrétaires de bureau de vote.

3.6.3 L'AMÉNAGEMENT DU BUREAU CENTRAL ET DES 25 BUREAUX LOCAUX

Pour l'élection générale 2013, le Bureau central a de nouveau établi ses quartiers dans ses locaux permanents de la rue Dickson.

Considérant l'exiguïté des installations du 2060, rue Dickson, le Service du soutien matériel a été installé dans un local d'appoint situé au 9265, rue Le Royer dans l'arrondissement de Saint-Léonard. Ce choix s'est révélé judicieux compte tenu du volume de documents, d'équipements, de matériel et de fournitures à préparer et distribuer.

Pour ce qui est de chacun des bureaux locaux en arrondissement, le Bureau central s'est occupé d'en choisir l'emplacement et d'en aménager les installations. Les besoins d'espace ont été déterminés pour tenir compte du vote par anticipation au bureau du président d'élection qui s'est tenu concurremment aux activités de recrutement et de formation du personnel électoral. À noter que dans la mesure du possible, les bureaux locaux ont été établis dans des édifices municipaux.

3.7 LA CONFECTION ET LA RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

La confection de la liste électorale répond à des exigences très élevées fixées par la LERM, tant en termes de contenu, de modalités de révision que d'échéances à respecter.

À cet égard, il est certes pertinent de rappeler brièvement tout d'abord les principales exigences de la LERM.

3.7.1 LA QUALITÉ D'ÉLECTEUR MUNICIPAL

Au sens de la LERM, un électeur est une personne physique, de citoyenneté canadienne, majeure à la date du scrutin et qui n'est ni sous curatelle ni frappée d'une incapacité de voter prévue par la loi.

De plus, au niveau municipal, à la différence du niveau provincial ou fédéral, la qualité d'électeur peut s'acquérir à deux titres :

- soit à titre d'électeur domicilié, c'est-à-dire être un électeur et, le 1^{er} septembre de l'année électorale, être domicilié sur le territoire de la municipalité et depuis au moins 6 mois au Québec
- soit à titre d'électeur non domicilié, c'est-à-dire être une personne physique ayant la qualité d'électeur et, le 1^{er} septembre de l'année électorale, être, depuis au moins 12 mois, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise, situé sur le territoire de la municipalité.

3.7.2 LA LISTE ÉLECTORALE, SON CONTENU, SA FORME

Suivant les exigences de la LERM, la liste électorale doit être confectionnée par district électoral, l'ensemble des listes des électeurs des districts électoraux constituant la liste électorale de la municipalité.

Pour chaque district électoral, la liste des électeurs doit être subdivisée en sections de vote regroupant un maximum de 500 électeurs.

Pour chaque section de vote, la liste doit être dressée en fonction de la situation des immeubles, par voie de circulation, selon l'ordre des numéros civiques, y compris ceux des appartements ou des locaux.

La liste doit présenter le prénom, le nom et l'adresse de l'électeur et, dans la mesure où ce renseignement peut être obtenu, sa date de naissance.

L'adresse de l'électeur est, selon la qualité qui lui donne le droit d'être inscrit sur la liste, soit le numéro d'immeuble de son domicile, soit celui de l'immeuble dont il est propriétaire ou occupant d'entreprise.

Pour les électeurs domiciliés, le DGEQ doit fournir au président d'élection les extraits de la liste électorale permanente du Québec qui concerne sa municipalité. Ces électeurs sont dès lors inscrits d'emblée sur la liste. À noter que la liste électorale permanente du Québec a comme interface de référence les bases de données de la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Pour les propriétaires non domiciliés, bien que le président d'élection ait l'obligation, en vertu d'un amendement apporté à la LERM en 2009, de les informer individuellement par écrit de leur droit de vote avant le 1^{er} septembre de l'année d'une élection générale, il revient à chaque électeur d'adresser une demande officielle au président d'élection pour être inscrit sur la liste.

Après avoir terminé la confection de la liste, le président d'élection en fait le dépôt officiel en vue de sa révision par les commissions qu'il établit et mandate pour ce faire. À cet effet, il expédie par la poste, à chaque adresse, un avis aux occupants les informant des électeurs inscrits à cette adresse sur la liste électorale de même que des modalités pour apporter, le cas échéant, toute correction à ces informations devant l'une ou l'autre des commissions de révision dont il fournit alors les coordonnées et le calendrier de travail.

Une fois révisée, la liste est finale et seuls les électeurs qui y sont inscrits peuvent voter lors de l'élection.

3.7.3 LA CONFECTION DE LA LISTE ÉLECTORALE EN VUE DE SA RÉVISION

Dans le cadre de la préparation de l'élection générale du 3 novembre 2013, la confection de la liste électorale en vue de sa révision a débuté le 10 septembre 2013 alors que le Bureau central a reçu du DGEQ les fichiers informatiques extraits de la liste électorale permanente du Québec concernant la Ville de Montréal, telle qu'à jour au 1^{er} septembre.

Avec l'assistance de son partenaire d'affaires, le Bureau central a procédé à tous les traitements informatiques requis pour intégrer ces données à la table des sections de vote préalablement établie pour chacun des 58 districts électoraux. De là, suite aux vérifications et aux corrections d'usage, il a fait produire et imprimer la liste des électeurs de chaque district électoral, de même que tous les outils de repérage s'y rattachant (« clés des sections de vote », table des intervalles de voies de circulation, etc.). Ces 58 listes réunies regroupaient un peu plus de 22 000 pages au total.



S'en est suivi, le 23 septembre, le dépôt officiel par le président d'élection de ces 58 listes en vue de leur révision respective conformément à la loi. Simultanément ont été produits, imprimés et expédiés par la poste les avis d'inscription à la liste électorale aux occupants des 685 643 adresses concernées sur le territoire de la Ville.

3.7.4 LA RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE

Aux fins de la révision de la liste électorale, le président d'élection a établi 42 commissions, 40 en arrondissement et 2 au Bureau central, toutes habilitées à agir et à intervenir universellement sur la liste des électeurs de l'un ou l'autre des 58 districts électoraux. Il s'agit de sept commissions de plus qu'en 2009.

Ainsi, tout électeur, sans égard au lieu de son domicile et à son district électoral, a pu s'adresser, à l'une ou l'autre de ces commissions, pour toute demande le concernant. Plusieurs se sont prévalus de cette possibilité, notamment en se rendant à l'heure du midi à l'une des commissions siégeant non loin de leur lieu de travail ou encore non loin du cégep ou de l'université où ils étudiaient.

Il a de plus établi six commissions prolongées, c'est-à-dire dont les travaux se sont poursuivis après la fermeture des autres commissions, pour favoriser l'inscription du plus grand nombre d'électeurs sur la liste électorale, compte tenu que la possibilité de s'inscrire le jour du scrutin n'est pas offerte à l'électeur au palier municipal. Ces six commissions ont été réparties géographiquement sur le territoire.

Les commissions établies dans les arrondissements ont été logées soit dans les bureaux du coordonnateur d'arrondissement, les bureaux des mairies d'arrondissement, des locaux de l'Office municipal d'habitation, des centres communautaires, des résidences privées pour aînés ou autres locaux loués.

À noter que cinq de ces commissions ont respectivement été installées dans des locaux de l'Université de Montréal, de l'Université McGill (2), près de l'Université Concordia, et dans un local commercial de la station de métro Berri-UQÀM, dans le cadre de la stratégie pour favoriser la participation électorale des jeunes, en fonction des outils actuellement disponibles et à défaut de pouvoir offrir des caravanes de votation.

Quant au calendrier et à l'horaire de ces commissions, chaque commission régulière a siégé durant 38 heures échelonnées sur cinq jours consécutifs, soit le dimanche 6 octobre, de midi à 18 h, les lundi 7, mardi 8, mercredi 9 et jeudi 10, de midi à 20 h. Les six commissions prolongées ont siégé du 11 au 17 octobre, pendant 44 heures chacune (46 heures dans le cas de la commission située au bureau d'élection de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension). Au total, elles ont siégé 1862 heures, soit 532 heures de plus qu'en 2009, et traité plus de 7 800 demandes.

La tenue des commissions a été rapprochée de la date de scrutin, par rapport à 2009, soit jusqu'au 17^e jour avant le scrutin plutôt qu'au 32^e jour en 2009, dans le but de répondre plus adéquatement à la demande. Il faut noter que près de 43 % des demandes adressées aux commissions de révision l'ont été pendant la période de révision prolongée, alors que seulement six commissions siégeaient plutôt que 40, créant des files d'attente dans divers endroits. Là où l'espace le permettait, des postes informatiques supplémentaires ont été installés pour réduire les délais d'attente.

La fin des commissions de révision a été repoussée à sa limite, compte tenu qu'à cette période il faut confectionner manuellement les cartes de rappel pour les remettre séance tenante à l'électeur et imprimer la liste électorale et la distribuer au personnel électoral sur tout le territoire. Rappelons qu'en 2013, le vote par anticipation au bureau du président s'est tenu six jours seulement après la fin des travaux des commissions de révision.

Pour ce qui est des deux commissions établies au Bureau central, en outre de fournir l'assistance technique, lorsque requise, aux 40 commissions en arrondissement, celles-ci se sont principalement occupées des dossiers d'inscription des électeurs non domiciliés de même que des demandes de se prévaloir du vote itinérant (BVI) soumises par les électeurs des centres de santé ou résidences privées pour aînés. Elles ont également traité toutes les demandes de vote à domicile, dans le cadre du projet pilote. Ces deux commissions ont eu à traiter un peu plus de 2 000 dossiers.

Une fois les travaux de ces commissions de révision complétés, la liste électorale a dès lors été consolidée et produite dans sa version finale. Le président d'élection en a fait le dépôt officiel le 20 octobre, date de son entrée en vigueur aux fins de la tenue du scrutin.

Dans les jours qui ont suivi, comme l'exige la LERM, le Bureau central a transmis par la poste à chacun des 1 101 998 électeurs inscrits sur la liste électorale (dont 3 136 non domiciliés), une carte leur rappelant la tenue de l'élection, la date, les heures d'ouverture et le lieu où ils pourront voter lors du vote au bureau du président, du vote par anticipation ou le jour du scrutin, de même que la liste des candidats à chacun des postes pour lesquels ils ont droit de vote.



3.8 L'AUTORISATION À DÉPENSER DES CANDIDATS INDÉPENDANTS

La LERM prévoit qu'un électeur qui s'engage à se présenter comme candidat indépendant à la prochaine élection générale peut faire une demande d'autorisation auprès du président d'élection à compter du 1^{er} janvier de l'année au cours de laquelle doit avoir lieu cette élection.

Une autorisation est requise pour quiconque souhaite solliciter ou recueillir des contributions ou contracter des emprunts pour financer sa campagne électorale.

Les demandes d'autorisation précédant la période électorale ont été en hausse de 63 % dans tout le Québec et Montréal ne fait pas exception. La première demande a été déposée le 16 janvier et la dernière le 12 septembre, soit huit jours avant la période de mise en candidature. En tout, 24 demandes d'autorisation ont été déposées en période pré-électorale.

Plusieurs éléments ont contribué à cette hausse. L'encadrement législatif relatif aux contributions a été modifié au cours de l'année 2013, alors que le montant maximum de la contribution d'un électeur à un candidat ou un parti politique a été réduit de 1 000 \$ à 300 \$. Quelques candidats ont voulu recueillir des contributions avant l'amendement législatif du 21 juin.

Au cours de 2013, 12 nouveaux partis politiques ont été autorisés à Montréal, soit entre le 23 mai et le 30 septembre. Sept partis n'ont été autorisés qu'en septembre, dont trois après le début de la période de mise en candidature. Onze candidats ont d'abord demandé à être autorisés à titre de futur candidat indépendant, avant le début de la période électorale, pour ensuite joindre les rangs d'un parti. S'il y a lieu, le solde des actifs et des sommes perçues par les candidats, après paiement des dettes, sera versé au parti par le DGEQ.

Enfin, trois personnes ont été autorisées mais n'ont déposé aucune candidature. Le solde des sommes et actifs recueillis sera versé au fonds général de la Ville.

3.9 LES MISES EN CANDIDATURE AUX 103 POSTES VISÉS PAR L'ÉLECTION GÉNÉRALE

Dans le cadre de l'élection générale du 3 novembre 2013, la période de mise en candidature s'est échelonnée sur une période de 15 jours à compter du 44^e jour précédant le jour du scrutin, soit du vendredi 20 septembre au vendredi 4 octobre, 16 h 30.

Quant aux exigences de la LERM pour être candidat à cette élection générale à la Ville de Montréal, toute personne devait :

- posséder la qualité d'électeur telle que précédemment rappelée (voir la rubrique 3.7.1 ci-dessus)
- résider de façon continue ou non sur le territoire de la Ville de Montréal depuis au moins 12 mois le 1^{er} septembre 2013
- ne pas être dans une situation d'inéligibilité prévue par la LERM, notamment ne pas être à l'emploi de la Ville de Montréal
- présenter et déposer auprès du président d'élection ou de l'un de ses adjoints désignés⁵, durant la période prévue pour ce faire, sa déclaration de candidature dûment complétée et signée, comportant la signature d'appui du nombre prédéterminé d'électeurs prévu par la LERM selon le poste électif concerné.

Les candidats et les partis politiques autorisés ont pu se procurer, dès le 27 août 2013, tous les guides et formulaires nécessaires à la préparation d'une déclaration de candidature, tous ses documents ayant alors été rendus accessibles sur le site web dédié à l'élection générale.

À la clôture de la période de mise en candidature, le vendredi 4 octobre, 16 h 30, on dénombrait 485 candidatures officiellement acceptées par le président d'élection.

Nous avons assisté en 2013 à une hausse de 21 % du nombre de candidatures déposées, soit 485 par rapport à 400 en 2009. Le poste de la mairie de Montréal a été particulièrement convoité, avec 12 candidats en lice.

Cinquante-quatre candidats se sont présentés à titre de candidats indépendants, les autres ont joint les rangs de partis politiques.

Une équipe centrale a assumé la coordination de cette étape importante des élections. En effet, dès la réception de ces candidatures, l'arrimage doit être réalisé avec l'avis du scrutin, les cartes de rappel et bien entendu les bulletins de vote. Tous ces documents comportent le nom des candidats et leur délai d'impression est restreint.

De plus, la municipalité doit transmettre au DGEQ, par le biais d'un logiciel informatique, les données relatives à chacun des candidats au fur et à mesure de l'acceptation de leur candidature.

5 Suivant la procédure établie, toutes les candidatures au poste de maire de la ville ont été reçues par le président d'élection lui-même. Quant aux candidatures aux autres postes (maires d'arrondissement, conseillers de la ville et conseillers d'arrondissement), le président d'élection, comme le permet la LERM, a désigné tous les coordonnateurs des opérations électorales en arrondissement comme adjoints habilités à recevoir les candidatures aux postes électifs de leur arrondissement respectif.



Des 485 candidats, six se sont désistés. Les quatre premiers retraits de candidature ont eu lieu entre la fin de la période de mise en candidature et la votation. Des mesures ont été prises en urgence pour corriger l'avis de scrutin, la carte de rappel et le bulletin de vote. Dans un seul de ces cas, le retrait étant survenu après la parution de l'avis public de scrutin, le nom du candidat y est apparu.

Les deux derniers candidats à se retirer l'ont fait alors que la votation était commencée. M. Robert L. Zambito a retiré sa candidature au poste de conseiller de la ville du district de Saint-Léonard-Est, dans l'arrondissement de Saint-Léonard, le 29 octobre. Le vote par anticipation au bureau du président d'élection se déroulait déjà depuis le 25 octobre. Les votes à domicile, vote itinérant et vote par anticipation avaient déjà eu lieu au cours du week-end précédent. Des instructions ont été données aux scrutateurs des bureaux de vote de ce district de rayer le nom du candidat sur les bulletins de vote au jour du scrutin. Le rejet de tous les bulletins de vote marqués en faveur de ce candidat le soir du dépouillement a contribué à un taux de rejet de 38,5 % de tous les bulletins à ce poste électif. Nous verrons au chapitre 9 qu'un nouveau dépouillement des voix a été ordonné pour ce poste.

Le dernier candidat à se retirer est M. Paunel Paterné Matondot, candidat à la mairie de la ville. Le retrait est survenu le 31 octobre. Encore là, des directives ont été transmises d'urgence au personnel électoral dans les 3 789 bureaux de vote de rayer le nom du candidat sur les bulletins de vote aux fins du scrutin du 3 novembre. Dans ce cas, une décision du DGEQ datée du 3 novembre, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 90.5 de la LERM, est venue préciser dans quels cas le bulletin de vote devait être déclaré valide lors du dépouillement. Cette décision a été transmise dans l'ensemble des lieux de votation.

Vous trouverez en annexe 3 la répartition des 479 candidatures.

Les candidats et les partis ont été conviés par le président d'élection à une soirée d'information qui a eu lieu le jeudi 17 octobre au Collège Ahuntsic. À cette occasion, le président d'élection leur a fourni divers renseignements sur le déroulement du vote, les exigences de la LERM, leur présence dans les endroits de vote, le rôle de leurs représentants, l'affichage partisan, le dépouillement et le recensement des votes, la diffusion des résultats, etc. Une période de questions a suivi. Il est à noter que 101 candidats ou représentants ont assisté à cette soirée d'information.

3.10 L'IMPRESSION DES BULLETINS DE VOTE

L'impression des bulletins de vote est assujettie à des directives très précises du DGEQ, principalement quant à la typographie, les dimensions et la reliure en livrets.

Tout en respectant ces règles et ces directives, le président d'élection et son Bureau central, afin de simplifier les choses, tant pour les électeurs que pour les scrutateurs et secrétaires des bureaux de vote, ont pris soin de faire imprimer les bulletins de vote en cinq couleurs différentes, permettant ainsi de bien distinguer les cinq niveaux de postes électifs définis par le cadre électoral. Il en a été de même pour tous les formulaires, les relevés et les enveloppes nécessaires au dépouillement et au recensement des votes à la clôture du scrutin.

Au total, répartis selon les 103 postes électifs visés par l'élection générale du 3 novembre 2013 à la Ville de Montréal, près de 4 000 000 bulletins de vote ont été imprimés aux fins de sa tenue. Il s'agit d'une légère diminution par rapport à 2009 générée par un changement méthodologique pour le contrôle de qualité des bulletins.

Comme il se doit, l'imprimeur retenu pour ce faire, suite au lancement d'un appel d'offres public, a dû fournir toutes les garanties et réaliser son travail dans le plus strict respect des directives du président d'élection à cet égard, notamment quant à la qualité, la ponctualité, la confidentialité et la sécurité exigées de sa prestation.

En cela, le président d'élection a pu compter sur l'expertise conseil et l'assistance technique des spécialistes de la Direction de l'approvisionnement.

En raison des retraits de candidatures après le 4 octobre, date d'envoi des fichiers à l'imprimeur, plusieurs bulletins de vote ont dû être réimprimés.

Chapitre 4

PERSONNEL ÉLECTORAL

4.1 LES RECOMMANDATIONS DES PARTIS

Les articles 77 et 78 de la LERM prévoient que le président d'élection nomme les scrutateurs et secrétaires parmi les personnes recommandées par les deux partis qui ont fait élire le plus grand nombre de candidats lors de l'élection précédente et que ces recommandations doivent être transmises au plus tard 16 jours avant l'élection. De la même façon, les partis peuvent recommander les membres des commissions de révision (article 115).

Les deux partis ayant fait élire le plus de candidats à l'élection de 2009 étaient *Union Montréal* et *Vision Montréal-Équipe Harel*.

Notons d'emblée que le parti *Union Montréal* n'a fait aucune recommandation. Le président a donc nommé tous les scrutateurs et tous les présidents et vice-présidents de commission de révision.

Quant au second parti, à l'invitation du président d'élection en date du 22 août de lui recommander la candidature de 48 personnes pour combler les postes de réviseur, il a fourni 97 recommandations. Par contre, sur les 5 300 postes à combler de secrétaire de bureau de vote, tant pour le vote itinérant, le vote par anticipation et le vote au jour du scrutin, seulement 364 recommandations ont été transmises en date du 17 octobre au président d'élection, ce qui correspond à 6,87 % des effectifs requis.

Le recrutement du personnel électoral demeure un enjeu majeur dans le cadre de l'organisation de l'élection générale, les recommandations partisans ne suffisant pas à combler les besoins en personnel.

4.2 LE RECRUTEMENT

Comme en 2009, le Bureau des élections a été appelé à combler quelque 14 000 postes aux fins de la tenue de l'élection générale. Ce nombre important de travailleurs se justifie encore une fois par le mode traditionnel de votation. La participation à deux projets pilotes a également contribué à augmenter les besoins en personnel.

Le recrutement du personnel électoral a débuté dès le 28 juin 2013. Une toute nouvelle application reliée à l'outil de gestion du personnel électoral existant, « *Postulez en ligne* », a été développée sur le site web du Bureau des élections, permettant aux postulants de remplir, de manière simple et rapide, un formulaire d'embauche électronique.

Des démarches ont d'abord été faites auprès des travailleurs des dernières élections, les invitant à utiliser la nouvelle application.

Afin d'accroître l'embauche d'étudiants et de jeunes travailleurs, les sites d'embauche des cégeps et des universités du territoire ont été ciblés, de même que le site Emploi-Québec qui s'est avéré être un outil très performant. Des annonces sur les sites Jobboom et 24 Heures ont également été diffusées. Rappelons que toute personne âgée de 16 ans et plus ayant un numéro d'assurance sociale pouvait poser sa candidature. Cette mesure s'inscrit dans la stratégie visant à favoriser la participation de la jeunesse.

La publication d'offres d'emploi dans les revues des associations de personnes retraitées a favorisé l'embauche de ces personnes.

Quant à la clientèle générale, elle a été recrutée par le biais d'affichage dans les édifices municipaux ouverts au public (bibliothèques, maisons de la culture, bureaux d'arrondissement, centres communautaires, etc.), dans les bureaux *Accès Montréal*, dans les locaux de certains partenaires dont les éco-quartiers et dans le réseau de la *Société de transport de Montréal (STM)*.

Aussi, 25 000 signets invitant les personnes intéressées par le travail électoral à postuler en ligne et les référant au site web jevotepourmaville.ca ont été distribués, notamment dans le Réseau des bibliothèques publiques de Montréal (rubrique 6.6 pour plus de détails).

Ces démarches variées ont porté leurs fruits. Compte tenu que plus de 19 000 demandes d'emploi avaient déjà été reçues, il n'a plus été possible de postuler en ligne à partir du 3 octobre, l'outil de postulation en ligne ayant été fermé pour ne pas créer d'attentes inutiles. Au final, quelque 14 000 personnes ont été appelées à combler les postes de travailleurs dans les bureaux de vote et aux commissions de révision. Les jours de votation, environ 500 travailleurs absents ont été remplacés par des réservistes.



Chapitre 5

PARTICIPATION ÉLECTORALE

5.1 LE CONTEXTE

L'élection générale du 1^{er} novembre 2009 à Montréal a marqué un point tournant en termes de soutien à la participation électorale. En effet, pour la première fois, le Bureau des élections s'est doté d'un plan de communication, d'une signature graphique et d'un logo distinctifs et il a établi des modalités de collaboration avec des partenaires issus de différents milieux dans l'objectif de favoriser la participation électorale.

Fort de son expérience et appuyé par ses partenaires, le Bureau des élections a élargi en 2013 son champ d'action en bonifiant certaines activités et en développant une nouvelle expertise notamment au niveau des médias sociaux. Le Bureau des élections a réalisé en 2013 un plus grand nombre d'activités et rejoint davantage de Montréalais et Montréalaises. Les sections qui suivent présentent le bilan des actions mises en œuvre et soulignent les partenariats du Bureau.

5.2 L'ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

Dès le début de l'année 2013, le Bureau des élections a travaillé en collaboration avec des représentants d'organismes de promotion des droits des personnes handicapées : M. Pierre-Yves Lévesque, Mme Marie Turcotte et M. Benoît Racette, de l'organisme Ex aequo; Mme Thérèse Colin et M. Lasshen Abassi, du Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle (CRADI) et M. Serge Poulin, du Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain (ROPMM). Le Bureau des élections a aussi collaboré avec Mme Marise Duquette, de la firme Simplicom, et il a bénéficié de l'expertise de M. Olivier Beausoleil, responsable du dossier de l'accessibilité universelle à la Ville de Montréal.

Quatre rencontres avec les représentants d'organismes ont eu lieu afin d'établir le plan d'action les 1^{er} mars, 12 avril, 28 juin 2013 et le 17 janvier 2014 pour dresser le bilan.

À l'issue de ces rencontres, il fut convenu de diffuser l'information en langage simplifié et en orthographe alternatif et de mettre en place diverses mesures spéciales à l'intention des électeurs ayant des limitations visuelles, auditives ou motrices. En plus de diffuser l'information en médias substituts non seulement sur le web et dans les bureaux d'élection en arrondissement, le Bureau des élections a également diffusé le Manuel de l'électeur en médias

substituts auprès des organismes et des institutions desservant les électeurs visés. Contactés par téléphone ou par courriel, ces derniers ont généralement manifesté un grand intérêt et accepté de diffuser l'information auprès de leur clientèle.

LES ACTIONS DU BUREAU DES ÉLECTIONS

La formation du personnel électoral

À la demande du milieu associatif, les responsables de la formation du personnel électoral ont participé à une formation sur l'accessibilité universelle le 19 septembre 2013. Cette formation poursuivait les objectifs suivants :

- comprendre les besoins particuliers des personnes ayant une incapacité quelle qu'elle soit
- s'approprier les attitudes sous-jacentes à une communication adéquate avec les personnes ayant une incapacité
- mettre en pratique les habiletés requises pour communiquer avec des personnes ayant une incapacité.

L'atelier de formation a été préparé par les organismes représentant le milieu associatif : Ex aequo, le Regroupement des organismes de promotion du Montréal métropolitain (ROPMM) et le Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle (CRADI). Ont également contribué à l'atelier M. Marc-André Laliberté-Dumont des Compagnons de Montréal et M. Michel Nadeau de l'Association des devenus sourds et malentendants de Montréal.

À cet atelier, s'ajoutait le cahier des directives destiné au personnel électoral élaboré par le Bureau des élections portant sur les droits des personnes handicapées et le soutien attendu de la part du personnel électoral. Il est à noter que ces directives ont été révisées par le milieu associatif et toutes les recommandations ont été intégrées au cahier.

Les mesures pour les électeurs ayant des limitations visuelles

Le Bureau des élections a retenu les services du Regroupement des aveugles et amblyopes du Montréal métropolitain (RAAMM) pour assurer la production du matériel destiné aux électeurs ayant des limitations visuelles.

Le Manuel de l'électeur a été produit dans les formats suivants :

- en braille (135 copies distribuées)
- en version cd-audio (135 copies distribuées)

De plus, le Manuel de l'électeur a fait l'objet d'une diffusion audio sur le téléphone du RAAMM du 3 octobre au 3 novembre.



Compte tenu que le Manuel de l'électeur en version « gros caractères » reprend le texte intégral en fonte Arial de taille 20, sans mise en page particulière, le Bureau des élections a réalisé cette version et en a produit 440 copies.

Outre le web et les bureaux locaux en arrondissement, les différentes versions du Manuel (braille, cd-audio et « gros caractères ») ont été diffusées, entre autres, par le RAAMM, l'Institut national des aveugles (INCA), la Fondation des aveugles, l'Institut Nazareth-Louis-Braille, le Centre MAB-Mackay et le Centre d'hébergement Cartierville.

Le jour du vote par anticipation et le jour du scrutin, les électeurs ayant des limitations visuelles avaient le droit d'être accompagnés d'une personne de leur choix ou d'un membre du personnel électoral et d'utiliser un gabarit pour marquer leur bulletin de vote.

Les mesures pour les électeurs ayant des limitations auditives

Le Bureau des élections a produit un DVD en langue des signes québécoise (LSQ) (175 copies) à l'intention des électeurs ayant des limitations auditives. Réalisée par Comvitech, la vidéo présente des éléments d'information sur l'hôtel de ville, les compétences des instances décisionnelles et le Manuel de l'électeur. Le Service d'interprétation visuelle et tactile (SIVET) a interprété les propos du narrateur en LSQ.

Tel que ceci avait été fait dans le dossier des électeurs ayant des limitations visuelles, le Bureau des élections a communiqué avec les organismes et institutions du domaine de la surdité afin de les informer et de leur offrir copie de la vidéo. Outre le web et les bureaux locaux en arrondissement, la vidéo a été distribuée, entre autres, à l'Institut Raymond-Dewar, à la polyvalente Lucien-Pagé, au Centre MAB-Mackay, au Centre de la communauté sourde du Montréal métropolitain, à la Maison des femmes sourdes, à la Société culturelle des sourds et au Centre Alpha-sourd.

Il est à noter que les personnes ayant des limitations auditives avaient le droit d'être accompagnées d'un interprète, aux fins de communiquer avec le personnel électoral.

Les mesures pour les électeurs ayant des limitations motrices

Le jour du scrutin, 53 aménagements temporaires des endroits de votation ont été requis pour en faciliter l'accès, soit 22 ajustements simples et 31 rampes (2 marches et plus). Ces aménagements répondent aux normes s'appliquant aux aménagements temporaires, le Bureau des élections ne pouvant procéder à des aménagements permanents portant sur des immeubles dont il n'est pas propriétaire. Par ailleurs, rappelons que l'élection générale a lieu à tous les quatre ans et que le jour du scrutin, les bureaux de vote sont ouverts de 10 h à 20 h, soit 10 heures au total.

Bien que de manière générale, tout ait très bien fonctionné au niveau de l'accessibilité des endroits de vote, certains manquements ont été rapportés (signalisation déficiente, personnel en mouvement plutôt que posté à l'entrée ou aménagement non installé mais pourtant sur place). Le Bureau des élections déplore ces cas isolés et le personnel responsable a été rapidement avisé. Les commentaires du milieu associatif vont permettre au Bureau des élections d'identifier les améliorations à apporter dans la transmission des informations et la formation du personnel. Ainsi, le Bureau des élections souhaite instaurer, en vue de 2017, des mécanismes permettant un meilleur suivi des consignes de la part de son personnel. Rappelons que quelque 14 000 personnes travaillent pour le Bureau des élections dans le cadre de l'élection générale.

Le Bureau des élections a mis en œuvre toutes les actions requises en vue d'atteindre ses objectifs prioritaires en matière d'accessibilité universelle et tient à rappeler que les Montréalaises et les Montréalais ont bénéficié d'un éventail d'opportunités pour exercer leur droit de vote lors de l'élection générale de novembre 2013 grâce au vote à l'un des 25 bureaux du président d'élection en arrondissement, au vote à domicile pour les personnes incapables de se déplacer pour des raisons de santé, au vote par anticipation, au vote le jour du scrutin, et au bureau de vote itinérant dans les centres de santé et résidences privées pour aînés reconnues en vertu de l'article 178 de la LERM.

À la demande du milieu associatif, le Bureau des élections a mis en place des mesures pour faciliter l'exercice du vote des personnes éprouvant des problèmes de motricité. Sur demande, le personnel électoral était en mesure de fournir dans tous les endroits de vote :

- une chaise à l'électeur pouvant difficilement demeurer debout pour voter
- un crayon dont le diamètre est plus gros que celui du crayon habituellement fourni et plus facile à manipuler pour l'électeur ayant des problèmes de motricité fine
- un porte-document à pince rigide permettant de fixer le bulletin de vote et fort utile pour l'électeur devant voter d'une seule main.

Enfin, les isoaloirs pouvaient être fixés, si requis, aux tables afin que des mouvements involontaires ou incontrôlables ne puissent les faire tomber.



L'information en français simplifié

Soucieux de rendre l'information accessible au plus grand nombre d'électeurs montréalais, le Bureau des élections a mandaté la firme Simplicom pour l'adaptation du contenu du Manuel de l'électeur en français simplifié et en orthographe alternatif ainsi que pour l'élaboration de la vignette Élection et du fichier audio sur le portail Accès Simple. Outre le web et les bureaux d'élection en arrondissement, le Bureau des élections s'est assuré d'une diffusion la plus large qui soit en sollicitant, notamment, la collaboration du Comité régional des associations pour la déficience intellectuelle (CRADI).

5.3 LES AÎNÉS

Le 1^{er} mars 2011, la Ville de Montréal s'engageait dans la démarche Municipalité amie des aînés grâce au soutien du ministère de la Famille et des Aînés. La Ville de Montréal a adopté en 2012 le Plan d'action municipal pour les aînés 2013-2015 comportant une série d'actions concrètes regroupées autour de sept grands engagements.

Dans le cadre de l'élection générale, le Bureau des élections s'est intéressé particulièrement au cinquième engagement – Améliorer l'accessibilité à l'information – ainsi qu'à l'accessibilité des lieux de votation, ce dernier sujet étant traité à la rubrique 3.4.

Dans ce contexte, le Bureau des élections a sollicité la participation d'associations regroupant des aînés montréalais⁶ afin de diffuser les informations suivantes auprès de leurs membres :

- détails du calendrier électoral : commissions de révision, vote par anticipation et jour du scrutin
- Manuel de l'électeur en divers formats
- mesures à l'intention des clientèles ayant des besoins spéciaux
- projets pilotes : vote par anticipation aux bureaux du président d'élection en arrondissement et vote à domicile
- vote dans les centres de santé accrédités
- accessibilité architecturale des lieux de votation.

La Table de concertation des aînés de Montréal a repris ces informations dans son infolettre du 1^{er} octobre 2013.

De plus, à la demande de l'organisme Mercier-Ouest Quartier en santé, le Bureau des élections a présenté, le 28 octobre à la bibliothèque Langelier, un atelier décrivant la structure municipale et le processus électoral. Environ 12 aînés ont participé à cet atelier et la coordonnatrice de l'organisme a fait suivre l'information à tous les membres.

6 Table de concertation des aînés de Montréal, Fédération Âge d'or du Québec – Île de Montréal, Association québécoise de défense des droits des retraités et préretraités, Action Centre-ville, Forum des citoyens aînés de Montréal et Association québécoise des centres communautaires pour aînés.

Enfin, le jour du scrutin, le Bureau des élections a aménagé des bureaux de vote dans les lieux suivants :

- 26 habitations à loyer modique (HLM) réservées aux aînés
- 72 résidences pour aînés
- 38 centres de santé, incluant les centres hospitaliers de soins longue durée (CHSLD).

Ainsi, 136 lieux de votation (sur un total de 530) ont été aménagés dans des immeubles accueillant des aînés, ce qui représente 26 % des lieux de votation. Selon les données du recensement de 2011, les aînés représentent 15,2 % de la population totale à Montréal.

5.4 LES JEUNES

Tenue de commissions de révision sur les quatre campus universitaires situés sur le territoire de la Ville de Montréal

Le Bureau des élections est particulièrement sensible à la réalité des nombreux étudiants qui, en raison de leur grande mobilité, ne peuvent se prévaloir de leur droit de vote, faute d'être dûment inscrits sur la liste électorale. Afin de faciliter le vote des jeunes – et plus particulièrement des étudiants – lors de l'élection municipale, le Bureau des élections a donc souhaité tenir des commissions de révision directement sur les quatre⁷ campus universitaires montréalais⁸.

Pour ce faire, le Bureau des élections, dès juin 2013, est entré en contact avec la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ) ainsi qu'avec différentes associations étudiantes universitaires actives sur le territoire montréalais. Ces collaborations se sont avérées fructueuses sur plusieurs plans et ont notamment permis de faciliter l'accès aux installations logistiques des universités en vue de la tenue de commissions de révision dédiées aux étudiants. De plus, les différentes associations étudiantes universitaires ont collaboré à diffuser l'information au sujet de ces dernières auprès de leurs membres.

Des commissions de révision, accessibles à tous, se sont donc tenues, du 6 au 10 octobre 2013, sur les campus des universités Concordia (2101, boulevard René-Lévesque), McGill (3480, rue McTavish et 3625, avenue du Parc) et de Montréal (3200, rue Jean-Brillant). Une commission de révision prolongée s'est, quant à elle, tenue du 6 au 17 octobre 2013 à proximité du campus principal de l'Université du Québec à Montréal (UQÀM), dans un local situé dans le corridor Sainte-Catherine du métro Berri-UQÀM. Au total, environ 1 100 personnes se sont présentées à l'une ou l'autre de ces commissions de révision.

7 Lors de l'élection générale du 1^{er} novembre 2009, le Bureau des élections avait tenu une commission de révision à proximité du campus de l'Université du Québec à Montréal (UQÀM), au métro Berri-UQÀM.

8 À noter que cette action répond directement à une recommandation incluse dans l'avis *CITÉ jeune, participe! Avis sur l'engagement citoyen des jeunes montréalais et montréalaises* produit par le Conseil jeunesse de Montréal en 2013.



Radios étudiantes

Les commissions de révision sur les campus universitaires ont également été publicisées sur les ondes des différentes radios étudiantes universitaires (CISM, CKUT et CHOQ) afin d'informer les étudiants et de spécifier les lieux et l'horaire exact de celles-ci. Le Bureau des élections a également diffusé sur les ondes de ces radios universitaires une publicité rappelant l'importance de voter le 3 novembre.

Distribution de matériel promotionnel aux organismes jeunesse et associations étudiantes pour diffusion auprès de leurs membres

En 2013, le Bureau des élections a mis à la disposition des organismes et associations dont la mission visait à promouvoir la participation électorale chez les jeunes du matériel promotionnel à distribuer auprès de leurs clientèles. Des affiches déclinant les trois visuels de l'élection générale du 3 novembre 2013, des signets, des crayons à la devise « le 3 novembre, je vote pour ma ville » ainsi que des copies du Manuel de l'électeur ont été acheminés à des dizaines d'organismes partenaires ainsi qu'aux associations étudiantes universitaires.

Collaboration avec le Conseil jeunesse de Montréal

Afin de mieux faire connaître les actions entreprises auprès de la jeunesse montréalaise, le Bureau des élections a rencontré, le 23 septembre 2013, les membres du Conseil jeunesse de Montréal (CjM) pour leur faire part des différentes actions entreprises pour faciliter le vote des jeunes. Cette rencontre fut l'occasion d'échanger sur les diverses mesures mises en place par le Bureau des élections et a permis de mieux faire connaître sa mission. Les membres du CjM ont manifesté beaucoup d'intérêt lors de cette rencontre et se sont engagés à collaborer avec le Bureau des élections afin d'inciter les jeunes à se prévaloir de leur droit de vote le 3 novembre.

En octobre 2013, des membres du CjM se sont notamment déplacés dans trois cégeps de la région montréalaise (Brébeuf, Maisonneuve et Rosemont) et ont, par la même occasion, distribué le matériel promotionnel du Bureau des élections aux étudiants de ces différentes institutions.

Partenariat avec le Forum jeunesse de l'île de Montréal pour la tenue d'un Vote Camp dans la salle du conseil municipal

Le 5 octobre 2013, le Bureau des élections a innové en ouvrant les portes de l'hôtel de ville à la jeunesse montréalaise pour la tenue d'un « Vote Camp ». Organisé par le Forum jeunesse de l'île de Montréal (FjîM) en partenariat avec le DGEQ et la Table de concertation des forums jeunesse du Québec, cet événement non-partisan visait à stimuler la participation électorale des jeunes au scrutin municipal du 3 novembre 2013. Tenue en simultané dans plusieurs villes québécoises (Montréal, Québec, Saguenay, Longueuil, Saint-Jérôme et Mascouche) et webdiffusée, cette journée a permis aux participants, à travers divers ateliers, débats et conférences, d'échanger et de faire valoir leurs préoccupations quant à la démocratie municipale. Cent cinquante personnes ont participé à l'événement (dont une trentaine à l'hôtel de ville de Montréal).

Par ailleurs, plus de 400 personnes ont échangé sur le web. Le mot-clic #votecamp2013 sur Twitter a été utilisé à Montréal pendant près de neuf heures (figurant dans les 5 premières positions).

Organisation d'une brigade électorale avec plusieurs partenaires

Dans le but de favoriser la participation électorale par le contact direct avec les citoyens et citoyennes, le Bureau des élections a ciblé certains arrondissements et districts dont le taux de votation a été inférieur à 39 % en 2009. D'autres critères de sélection ont également été retenus, notamment la possibilité de rencontrer un grand nombre d'électeurs et électrices dans un lieu public de même que la possibilité d'inviter les jeunes à se rendre aux urnes.

La brigade électorale a tenu des activités, entre le 25 et le 30 octobre, dans les secteurs suivants :

- le district de Peter-McGill, arrondissement de Ville-Marie
- la station de métro Saint-Michel, arrondissement de Villieray-Saint-Michel-Parc-Extension et arrondissement de Montréal-Nord
- le district d'Hochelaga, arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
- le district de Saint-Henri-Petite-Bourgogne, arrondissement du Sud-Ouest
- l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro
- le district de Desmarçais-Crawford, arrondissement de Verdun
- l'UQÀM
- la station de métro Jean-Talon.



Le Bureau des élections remercie chaleureusement les partenaires suivants qui ont participé activement aux activités de la brigade :

- le Conseil jeunesse de Montréal (CjM)
- la Fédération étudiante universitaire du Québec (FEUQ)
- l'Association étudiante des étudiants de l'École de gestion de l'UQÀM
- le Forum jeunesse de l'île de Montréal (FjîM)
- l'Institut du Nouveau Monde (INM)
- les agents de relations communautaires du Bureau des élections.

Au total, la brigade électorale a distribué du matériel promotionnel durant plus de 120 heures, soit des crayons, des signets et des boîtes de gomme⁹. La très grande majorité des électeurs et électrices rencontrées lors des activités de la brigade a manifesté de l'intérêt à l'égard de l'élection générale du 3 novembre à Montréal et plusieurs ont engagé la discussion avec un des membres de la brigade.

5.5 LES COMMUNAUTÉS CULTURELLES

En 2009, le Bureau des élections a adapté la version simplifiée du Manuel de l'électeur diffusée par le DGEQ dans les 11 langues les plus souvent parlées à la maison à Montréal. En 2013, le Bureau des élections a ajouté à ce nombre, les langues suivantes : bengali, persan, tagalog et ourdou. Par conséquent, 15 versions en langues non officielles ont été adaptées dans le cadre de l'élection générale du 3 novembre 2013. La sélection des 15 langues s'appuie sur les données du recensement 2011 de Statistique Canada et sur le choix effectué par le DGEQ.

Le Réseau d'aide volontaire des employés interprètes (RAVEI) a réalisé sept adaptations et une firme de traduction a réalisé huit adaptations.

Les 15 langues non officielles retenues sont, par ordre d'importance dans la population, les suivantes :

- | | |
|---------------------|--------------|
| 1 espagnol | 9 russe |
| 2 italien | 10 portugais |
| 3 arabe | 11 tamoul |
| 4 chinois simplifié | 12 bengali |
| 5 vietnamien | 13 persan |
| 6 créole haïtien | 14 tagalog |
| 7 grec | 15 ourdou |
| 8 roumain | |

Le Manuel de l'électeur, en français, en anglais et dans les 15 langues non officielles a été diffusé sur le site web du Bureau des élections jevotepourmaville.ca sous la rubrique « Manuel de l'électeur » et auprès d'organismes communautaires dont Multicaf et la Bibliothèque interculturelle, tous deux situés dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce. Le Bureau des élections a également transmis une communication à un grand nombre de communautés culturelles grâce à une liste fournie par la Direction de la diversité sociale.

5.6 LES PERSONNES ITINÉRANTES

Le Bureau des élections a poursuivi en 2013 le partenariat amorcé en 2009 avec le Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM) et la Direction de la diversité sociale.

Fort de l'expérience de 2009, le Bureau des élections a convenu des détails de la collaboration avec le RAPSIM et la Direction de la diversité sociale au cours de rencontres tenues les 23 avril et 3 juin 2013. M. Bernard St-Jacques représentait le RAPSIM et M. Guy Lacroix, la Direction de la diversité sociale.

À la suite de représentations du Bureau des élections de la Ville de Montréal auprès du DGEQ, ce dernier a élaboré de nouvelles directives contenues au Guide – Élections municipales relativement à l'article 48 de la LERM.

Ces nouvelles directives stipulent qu'il est possible, dans le cas des personnes en situation d'itinérance, de considérer l'endroit où ces personnes ont pu ou peuvent résider occasionnellement comme leur domicile.

Jusqu'à maintenant, fournir une preuve de résidence constituait un obstacle majeur à l'exercice du droit de vote des personnes vulnérables. Tous les organismes œuvrant en itinérance ont été invités à se prévaloir de l'attestation de fréquentation pour leurs usagers et usagères.

Les actions du Bureau des élections en 2013

- tenue d'une commission de révision au Centre St-Pierre du 6 au 10 octobre. Il est utile de rappeler que les commissions de révision tenues à Montréal ont la particularité d'être universelles. La commission de révision au métro Berri-UQÀM s'est prolongée jusqu'au 17 octobre
- tenue d'un bureau de vote par anticipation à la Maison du Père le 27 octobre et recensement du nombre de personnes inscrites sur la liste électorale à l'adresse de la Maison du Père

⁹ Les boîtes de gomme sont un outil élaboré par le FjîM.

- tenue d'un bureau de vote à la Maison du Père le jour du scrutin, le 3 novembre
- embauche et formation de trois agents de relations communautaires dont le mandat consistait à visiter les personnes fréquentant des organismes ciblés afin de les inviter à s'inscrire à la liste électorale et à exercer leur droit de vote. Quelques 194 heures de travail ont été réalisées auprès des personnes en situation d'itinérance durant la période du 30 septembre au 1^{er} novembre
- élaboration d'un feuillet informatif pour la Nuit des sans-abri
- participation des agents de relations communautaires à la Nuit des sans-abri
- informations détaillées sur le processus électoral, notamment sur l'attestation de fréquentation, relayées par courrier électronique aux 90 membres du RAPSIM
- présentation au comité exécutif du 18 septembre des mesures 2013 mises de l'avant par le Bureau des élections en vue de favoriser la participation électorale. Cette présentation webdiffusée en direct a suscité beaucoup d'intérêt de la part des médias quant au vote des personnes en situation d'itinérance
- sensibilisation auprès des personnes fréquentant les organismes suivants et, le cas échéant, accompagnement à la commission de révision : Accueil Bonneau, Cap St-Barnabé, Centre d'amitié autochtone de Montréal, Centre de jour Chez Pops, Le Chaînon, Chez Doris, la Maison du Père, Mission Bon Accueil, la Mission St-Michael (le Toit Rouge), Multicaf, Pavillon Patricia MacKenzie, Old Brewery Mission, le Refuge des jeunes, la Rue des femmes, Sac à dos Action-Réinsertion, Service aux jeunes – Pavillon Kaas, Spectre de rue
- livraison d'affiches, de signets et d'informations détaillées et spécifiques à chacun des organismes ciblés concernant les commissions de révision, le vote par anticipation, le vote au jour du scrutin et la liste des candidats
- envoi par courriel d'informations détaillées et spécifiques concernant les commissions de révision, le vote par anticipation, le vote le jour du scrutin et la liste des candidats aux organismes ayant choisi de participer au projet « Attestation de fréquentation » : Auberge communautaire du Sud-Ouest, Auberge Le Tournant, l'Avenue-hébergement communautaire, Maison Tangente, Maisons de l'Ancre, PAS de la rue, Passages, Plein Milieu, Service d'hébergement St-Denis.

5.7 LES AMENDEMENTS LÉGISLATIFS DEMANDÉS

Dès 2006, le président d'élection a entrepris diverses démarches et fait diverses représentations auprès du MAMROT et du DGEQ, par le biais du comité conjoint UMQ/FQM sur la démocratie municipale notamment, afin que puissent s'appliquer et s'arrimer au niveau municipal les meilleures pratiques en usage au niveau provincial.

Une première série d'amendements en ce sens a été apportée en 2008 à la LERM en vue de l'élection générale de 2009.

Toujours dans le même sens, en vue de l'élection générale du 3 novembre 2013, la Ville de Montréal a été très active dans ses représentations auprès du gouvernement afin de :

- permettre le vote des personnes en situation d'itinérance (utilisation d'une attestation de fréquentation)
- permettre le vote par correspondance offrant à un électeur admissible d'exercer son droit de vote hors Québec
- permettre le vote au bureau du président d'élection
- permettre le vote à domicile
- prévoir l'élargissement des heures d'ouverture du vote par anticipation et du scrutin (mêmes heures que pour l'élection provinciale)
- revoir le nombre de signatures d'appui requises pour une candidature à la mairie d'arrondissement dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève et dans l'arrondissement d'Outremont
- prévoir une plus grande flexibilité dans la fixation des périodes des commissions de révision
- permettre le dépouillement du vote par anticipation avant 20 h le jour du scrutin
- permettre la période d'inscription sur la liste électorale jusqu'au 4^e jour avant le scrutin
- permettre les bureaux de vote par anticipation universels (« caravanes de votation »), notamment dans les locaux des établissements d'enseignement postsecondaire.

La Ville de Montréal a notamment rallié l'ensemble du milieu municipal afin que soit collectivement demandée l'harmonisation avec le niveau provincial des heures d'ouverture (de 9 h 30 à 20 h) des bureaux de vote lors du vote par anticipation et le jour du scrutin. Ce qui signifie concrètement que les électeurs montréalais auraient disposé de 2 heures et 30 minutes supplémentaires pour voter le jour du vote par anticipation et 30 minutes supplémentaires le jour du scrutin.

Cette harmonisation était bel et bien prévue dans le projet de loi 8 déposé à l'Assemblée nationale le 14 novembre 2012 (articles 24 et 26). Toutefois, la version finale de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale* (L.Q. 2012, chapitre 30), adoptée le 7 décembre 2012, ne contenait pas ces dispositions.



Par ailleurs, le gouvernement du Québec a adopté, le 23 avril 2013, la *Loi modifiant la Loi électorale concernant le vote des étudiants hors circonscription dans les locaux des établissements d'enseignement postsecondaire* (L.Q. 2013, chapitre 5). Cette loi a modifié la *Loi électorale provinciale* afin de prévoir, lors d'élections générales, l'établissement de bureaux secondaires du directeur du scrutin dans les locaux des établissements d'enseignement postsecondaire.

Le vote dans les établissements d'enseignement postsecondaire s'inscrirait parfaitement dans les efforts du Bureau des élections déployés depuis 2009 afin d'accroître la participation des jeunes à l'élection municipale. C'est pour cette raison que le comité exécutif a rapidement autorisé le président d'élection à adresser une demande au MAMROT afin de permettre, aux fins de l'élection générale du 3 novembre 2013, l'établissement de bureaux de vote dans les locaux des établissements d'enseignement postsecondaire (résolution CE13 0579). Malheureusement, le MAMROT n'a pas donné suite à cette demande.

5.8 LES EFFORTS POUR SUSCITER LES CANDIDATURES

Dès le début 2013, le Bureau des élections a apporté son soutien à la campagne du MAMROT intitulée « Poser sa candidature » (www.electionsmunicipales.gouv.qc.ca) visant à favoriser les candidatures de personnes de tous les horizons et a commandé 5 000 cartons promotionnels à cet effet.

En avril, le Bureau des élections a diffusé l'information dans les installations de la Ville et a collaboré avec ses principaux partenaires au relais électronique de l'information :

- hôtel de ville de Montréal
- 28 bureaux Accès Montréal
- 44 bibliothèques de la Ville de Montréal
- 38 installations sportives et communautaires sur le territoire de la Ville.

De plus, un message traitant de la campagne du MAMROT a été diffusé par courrier électronique :

- aux 19 Directions de la culture, des sports, des loisirs et du développement social
- aux 19 secrétaires d'arrondissement
- aux partenaires du Bureau des élections : Conseil jeunesse de Montréal, Conseil des Montréalaises, Conseil interculturel de Montréal et Forum jeunesse de l'île de Montréal
- aux autres partenaires dont le Bureau des élections avait l'adresse courriel.

En septembre, le Bureau des élections a transmis un message de même nature aux abonnés de la liste d'envoi des commissions permanentes et a distribué le solde des cartons promotionnels du MAMROT dans les bureaux d'élection en arrondissement.

Chapitre 6

COMMUNICATIONS

6.1 LA SIGNATURE GRAPHIQUE

Le Bureau des élections a conservé et actualisé en 2013 la signature graphique développée en 2009.

3 novembre 2013



jevotepourmaville.ca

Cette identité visuelle est propre au Bureau des élections et s'applique à l'ensemble de ses productions écrites et électroniques. Elle constitue, en quelque sorte, une signature corporative à ne pas confondre avec le slogan et la signature promotionnelle développée pour l'élection générale de 2013.

6.2 LA STRATÉGIE DE COMMUNICATION PROMOTIONNELLE

Le Bureau des élections a choisi de retenir les services d'experts-conseils pour la réalisation d'une stratégie de communication promotionnelle pouvant être mise en œuvre par le personnel du Bureau des élections et reposant sur l'importance d'informer les électeurs montréalais de la tenue du scrutin et, surtout, de les inciter à voter.

Suite à une demande au Centre de services partagés du gouvernement du Québec (CSPQ), l'agence BRAD a été retenue avec pour mandat de développer une nouvelle facture visuelle et prévoir ses applications sur les divers outils promotionnels et les publicités, de même que sur le site web. L'agence a aussi procédé à une analyse des outils déjà en place et a formulé des propositions de bonification. Enfin, elle a préparé un plan média pour la diffusion des outils développés et a répondu à diverses demandes ponctuelles.

6.3 LE SLOGAN

Dans le but d'identifier un message pour favoriser la participation au vote du 3 novembre, le Bureau des élections a confié le mandat à l'agence BRAD de définir un message court, simple et facile à comprendre pour tous les électeurs et misant sur l'appartenance à Montréal ainsi que sur l'importance du geste de voter. Évidemment, ce slogan était appelé à se retrouver sur l'ensemble des outils d'information et de promotion de l'élection.

Le slogan retenu « Je vote pour ma ville » a donc été diffusé très largement dans les campagnes d'affichage, sur le site web et sur plusieurs documents officiels.



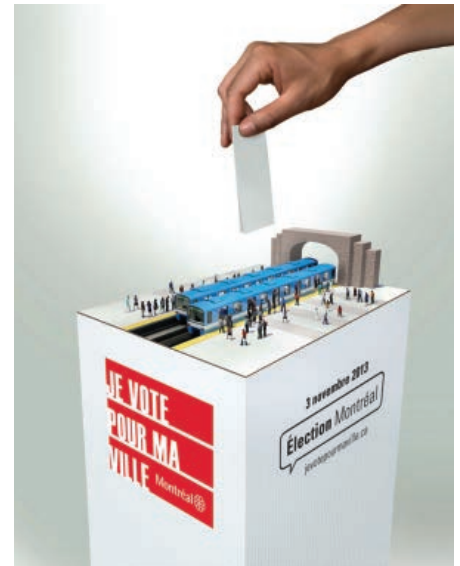


6.4 LE CONCEPT VISUEL

En 2009, le Bureau des élections avait choisi de présenter des visages d'électeurs comme élément visuel central de sa campagne de publicité. En 2013, en harmonie avec le slogan retenu, le concept visuel a donné toute la place à la raison d'être d'une ville, soit les services qu'elle rend à ses citoyens.

Trois visuels originaux ont été élaborés pour montrer des activités d'une ville qui constituent autant de raisons pour aller voter : les parcs et espaces verts, les bibliothèques et le transport en commun.

Les trois visuels ont été utilisés dans l'ensemble des outils promotionnels (site web, affiches de divers formats, signets, etc.).





6.5 LE SITE WEB

Plaque tournante des communications du Bureau des élections, le site web s'est refait une beauté pour l'élection générale de 2013. Doté d'une adresse facile à retenir reprenant le slogan retenu pour la campagne (jevotepourmaville.ca), le site web a misé sur une plus grande convivialité et des contenus plus faciles à repérer. Il a permis d'accéder rapidement à de nombreux renseignements relatifs au processus électoral : candidats inscrits, localisation des bureaux de vote, calendrier électoral, mesures mises en place pour les électeurs ayant des limitations fonctionnelles, etc.

Les trois visuels développés par l'agence BRAD sont omniprésents sur le site et contribuent à sa cohérence et à sa convivialité. De plus, la qualité graphique de la présentation des résultats sur le site web, le 3 novembre, a été saluée par plusieurs.

Par ailleurs, ces dernières années, la proportion d'internautes naviguant sur le web à l'aide de téléphones mobiles ou encore, plus récemment, à l'aide de tablettes électroniques a connu une hausse considérable. C'est pourquoi le Bureau des élections a déployé d'importants efforts en 2013 pour rendre disponibles les principales fonctionnalités de son site web en format adaptatif. Ce projet s'est inscrit notamment dans l'objectif du Bureau des élections d'accroître la participation électorale des jeunes montréalais lors de l'élection générale du 3 novembre 2013. Ainsi, le site mobile du Bureau des élections a permis aux utilisateurs d'appareils mobiles d'accéder encore plus facilement aux informations pertinentes en lien avec le scrutin.

En conclusion, les statistiques de fréquentation du site témoignent assurément de sa pertinence et de son utilité. À compter de son lancement, le 3 septembre, et jusqu'au 11 novembre, le site web a reçu quelque 293 000 visites. Environ 198 000 de ces visites (68 %) étaient géolocalisées à Montréal. Mentionnons que 19 % des visites ont été réalisées à partir d'un appareil mobile (tablette électronique ou téléphone mobile).

6.6. LA CAMPAGNE D'AFFICHAGE PUBLICITAIRE

Au début du mois de septembre, le Bureau des élections a fait imprimer 25 000 signets illustrant le lien entre l'urne et les services municipaux, en l'occurrence le monument à Sir George-Étienne Cartier au parc du Mont-Royal. Le signet invitait les personnes intéressées par le travail électoral à postuler en ligne et les référait au site web jevotepourmaville.ca ou au 514 872-VOTE (8683) pour toute information supplémentaire.

Dès la mi-septembre, le Bureau des élections a fait parvenir aux 44 bibliothèques du Réseau des bibliothèques publiques de Montréal 17 600 signets. Le Bureau des élections a également fait parvenir 2 240 signets aux 28 bureaux Accès Montréal (BAM).

Au total, 19 840 signets ont ainsi été distribués dans les bibliothèques et les bureaux Accès Montréal. Dans les jours qui ont suivi l'envoi, le Bureau des élections a constaté une hausse significative du nombre de personnes postulant en ligne pour travailler le jour du scrutin.

Le solde des signets (5 160) a été distribué principalement lors des activités de la brigade électorale et par les agents de relations communautaires intervenant auprès des personnes en situation d'itinérance.

Le Bureau des élections a également fait imprimer 1 000 affiches pour diffusion dans les installations de la Ville et organismes partenaires :

- 255 affiches dans les bureaux Accès Montréal, les lieux de diffusion culturelle, les bibliothèques et les bureaux d'arrondissement
- 475 affiches dans les arénes, les centres communautaires et les piscines intérieures
- le solde a été distribué auprès d'associations étudiantes, d'organismes communautaires et de refuges pour personnes en situation d'itinérance.

L'affiche et le signet ont permis de rejoindre un grand nombre de personnes fréquentant les diverses installations de la Ville ou des organismes partenaires. De plus, ces outils invitaient à consulter le site web jevotepourmaville.ca et à postuler en ligne. Ils ont donc été utilisés autant pour la promotion de l'élection que pour le recrutement du personnel.

Par ailleurs, 200 oriflammes, répartis dans les 19 arrondissements, ont été installés pendant la totalité de la période électorale. Ces oriflammes, qui reprenaient le concept visuel retenu, étaient situés sur les rues les plus achalandées du territoire ainsi qu'aux abords des mairies d'arrondissement.



Une campagne d'affichage a également été menée dans le réseau de la *Société de transport de Montréal (STM)* du 7 octobre au 2 novembre. Durant cette période, des affiches étaient présentes dans 300 voitures de métro ainsi que sur les lumiquais de plusieurs stations de métro (42 emplacements). Enfin, 77 abribus ont reçu des affiches de grand format.

Des publicités en couleur ont également été publiées dans le réseau des hebdomadaires locaux en octobre pour annoncer la tenue des commissions de révision et inciter la population à aller voter le 3 novembre.

Enfin, une campagne publicitaire sur des palissades de bois au centre-ville (22 emplacements avec affiches 4x6 pieds) a été réalisée du 14 octobre au 3 novembre 2013. Les endroits retenus bénéficiaient d'une grande visibilité (trafic important).

6.7 LE MANUEL DE L'ÉLECTEUR

Ce document, qui respecte le visuel développé pour 2013, est un outil de communication informatif convivial et facile à consulter. Quelque 900 000 copies du Manuel de l'électeur, en versions française et anglaise, ont été distribuées à toutes les adresses civiques sur le territoire de la Ville de Montréal à la mi-septembre. De plus, des versions condensées ont été produites dans les 15 autres langues les plus parlées à Montréal selon le dernier recensement outre le français et l'anglais (espagnol, italien, arabe, chinois simplifié, vietnamien, créole, grec, roumain, russe, portugais, tamoul, bengali, persan, tagalog et ourdou). Ces versions ont été distribuées auprès de divers organismes et associations et ont également été diffusées sur le site web du Bureau des élections (rubrique 5.5).

Enfin, le Manuel de l'électeur a aussi été produit en langage simplifié, en orthographe alternatif, en version braille et en version audio à l'intention des clientèles à besoins spéciaux. Dans le même esprit, un document vidéo en langue des signes québécoise (LSQ) a été produit et distribué aux organismes pertinents (rubrique 5.2).

6.8 LE CENTRE D'APPELS

Le centre d'appels du Bureau des élections, formé de six personnes ayant une connaissance approfondie du processus électoral, a été en opération pendant toute la période électorale, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30, en soirée lorsque les circonstances l'exigeaient (tenue des commissions de révision par exemple) et lors des jours de vote.

Deux numéros de téléphone ont été utilisés, soit le 514 872-5575 pour les inscriptions à la liste électorale et le 514 872-VOTE (8683) pour toute autre question relative à l'élection générale.

Cette équipe de personnes expérimentées a répondu à 15 837 appels. Les nombreux sujets traités ont varié en fonction du calendrier électoral : recrutement du personnel électoral (août, septembre et octobre), inscription des électeurs non domiciliés (fin août et septembre), inscriptions à la liste électorale et commissions de révision (octobre), endroits de vote et pièces d'identité requises (octobre et novembre), etc.

Pendant la période électorale, le centre d'appels a reçu en moyenne 417 appels par jour. Une pointe de 946 appels par jour a été notée après l'envoi de l'avis d'inscription aux électeurs montréalais (semaine du 23 septembre).

Notons enfin que 421 appels ont été traités lors du jour du vote par anticipation (27 octobre) et 2 081 lors du scrutin (3 novembre).

6.9 LES RELATIONS AVEC LES MÉDIAS

Les relations avec les médias jouent un rôle important dans la communication avec les électeurs. Le Bureau des élections porte une attention particulière aux demandes des différents médias pour s'assurer de la transmission d'une information adéquate et exacte auprès des électeurs montréalais.

Depuis 2009, l'activité relations de presse pour les élections municipales est entièrement assumée en régie. Cette façon de faire permet flexibilité et immédiateté. Combinée aux autres gestes posés par le Bureau des élections (site web, présence dans les médias sociaux, promotion et publicité), l'activité relations de presse complète les efforts pour rejoindre l'électorat et leur rappeler l'importance de voter.

On peut résumer en quelques chiffres l'étendue de cette activité à l'élection 2013 : 12 communiqués de presse, un briefing technique, quelque 180 interventions en réponse à des demandes des médias, 38 manchettes d'actualité déposées sur le site web et plus de 80 messages envoyés sur Twitter à l'intention des médias et du grand public.

6.10 LA PUBLICITÉ À LA TÉLÉVISION

Le DGEQ a mis de l'avant une campagne nationale faisant la promotion de l'exercice du droit de vote aux élections municipales de 2013 par le biais de publicités télévisées (« On a tous nos opinions »). Afin de travailler en complémentarité avec la campagne télévisée prévue par le DGEQ – et faute de moyens – le Bureau des élections a d'emblée exclu la possibilité de déployer sa campagne promotionnelle à la télévision. Il a toutefois rapidement offert au DGEQ une collaboration financière afin d'accroître la diffusion des publicités de ce dernier sur les ondes montréalaises. Ce partenariat a ainsi permis l'achat de publicités télévisées supplémentaires d'une valeur totale de 100 000 \$: quelque 380 messages se sont ajoutés aux 2 300 initialement prévus par le DGEQ.

6.11 LA PUBLICITÉ À LA RADIO

Avec l'appui de l'agence BRAD, le Bureau des élections a préparé des messages de 30 secondes pour diffusion radiophonique. La diffusion de ces messages (plus de 170 occasions) s'est faite dans la dernière semaine précédant le jour du scrutin. Quatre stations de radio rejoignant un vaste auditoire montréalais ont été retenues. Ces stations étaient 98,5 FM, Rythme FM, CKOI et The Beat.

Par ailleurs, le Bureau des élections a aussi négocié des ententes pour la diffusion de messages radiophoniques dans les stations de radio universitaires et communautaires suivantes :

- CHOQ FM (UQÀM)
- CIBL 101,5 Montréal
- CISM 89,3 FM (Université de Montréal)
- CKIN 106,3 FM (La musique du monde à Montréal)
- CKUT 90,3 FM (Université McGill)
- MIKE 105.1 FM
- Radio Centre-Ville 102,3 FM

6.12 LA PUBLICITÉ SUR LE WEB

Dans le mois précédant le jour du scrutin, des publicités du Bureau des élections sont apparues sur les sites web de médias de Montréal (Canoe.ca, Radio-Canada.ca et LaPresse.ca). Au total, cela a représenté 1 100 000 « impressions géociblées » pour les internautes de l'île de Montréal, soit plus du double qu'en 2009 (500 000 impressions).

Vidéo « *Doit-on se contenter de 39 %?* »

Afin d'inciter les citoyens et, plus particulièrement, les jeunes à se prévaloir de leur droit de vote, le Bureau des élections a produit une courte vidéo invitant, avec un brin d'humour, à réfléchir sur l'importance d'exercer son droit le vote. Intitulée « Doit-on se contenter de 39 %? », la vidéo fait référence au taux de participation obtenu lors de l'élection municipale générale de 2009. On y voyait, tour à tour, des gens tout à fait ravis devant des situations étonnantes : un bar où le serveur ne remplit les verres qu'à 39 %, un jeune homme satisfait de son rasage réalisé à 39 %, une salle de cinéma où l'écran n'est ouvert qu'à 39 %, une enseignante qui félicite son élève pour sa note de 39 % et des joueurs de football célébrant le fait qu'ils ont atteint la ligne de...39.

Diffusée sur YouTube ainsi que par l'entremise du site web et des comptes Twitter et Facebook du Bureau des élections, la vidéo a été visionnée à plus de 4 600 reprises. Elle a également été diffusée en mode « prévisionnement » sur les réseaux de publicité en ligne Newad et Oxboxmédia et de webtélé Tout.tv et Vtélé.ca (total de 1 600 000 impressions du lien vers cette vidéo).

Cette vidéo a été accueillie favorablement par la quasi-totalité des personnes qui l'ont visionnée. Celle-ci a notamment été largement partagée par les abonnés Twitter, les « amis » Facebook de même que par les différents partenaires du Bureau des élections.





6.13 LES MÉDIAS SOCIAUX

En 2013, le Bureau des élections a considérablement accru sa présence dans les médias sociaux. En plus de contribuer à diffuser les informations factuelles et techniques émises en vue de la tenue du scrutin, cette présence sur le Web 2.0 a également permis de répondre à diverses interrogations des citoyens en plus de disposer de nouvelles plateformes pour inciter les électeurs à se prévaloir de leur droit de vote.

Cette expérience du Web 2.0 s'est avérée positive à tous les égards. On ne peut relater qu'un nombre infime de commentaires ou de messages inappropriés. Les échanges se sont, pour leur part, avérés respectueux et semblent avoir été appréciés de la part des utilisateurs. En outre, l'usage de Twitter a notamment permis de répondre à des interrogations ou des préoccupations en temps réel lors des jours de votation, ce qui constitue une avancée intéressante.

Twitter

Le compte Twitter du Bureau des élections est [@election_MTL](#). Au terme de la démarche électorale, le 5 novembre 2013, celui-ci comptait 1 695 abonnés. Entre août et novembre 2013, 136 gazouillis (tweets) ont été envoyés par le Bureau des élections. De ce nombre, 64 (47 %) ont été retransmis à une ou plusieurs reprises (retweet) par des tiers.

Au cours de cette période, Twitter a permis de répondre à des dizaines de questions particulières de citoyens, à une douzaine de questions ou demandes de précision de la part de journalistes ainsi qu'à cinq questions de candidats. Le plus grand nombre de questions ont été transmises par des citoyens lors du vote par anticipation (27 octobre 2013) et le jour même du scrutin (3 novembre 2013).

Les questions relatives au taux de participation, à la diffusion finale des résultats, au respect des règles relatives à la bonne tenue du scrutin (affichage et publicité notamment), de même qu'à la révision de la liste électorale et au recrutement du personnel se sont avérées les plus courantes.

Facebook

L'adresse de la page Facebook du Bureau des élections est www.facebook.com/electionMTL. Celle-ci a été publiée à la veille du lancement de la campagne électorale, soit à la mi-septembre 2013. Au terme de la campagne électorale en novembre 2013, la page Facebook du Bureau des élections comptait 870 « fans » (abonnés Facebook individuels) et 37 « pages amies » (organisation ou organismes, incluant une quinzaine de comptes corporatifs de la Ville de Montréal). La promotion de cette page auprès des utilisateurs montréalais s'est principalement effectuée par l'entremise de recommandations directes d'abonnés ainsi que par le biais du site web jevotepourmaville.ca. L'achat de campagnes ciblées (promoted posts) a également bonifié la stratégie de promotion.

La page Facebook du Bureau des élections a permis de publier un total de 43 annonces. Parmi les plus populaires d'entre elles (en termes de « personnes atteintes »), on compte notamment les publications concernant les lieux de votation, celles relatives au vote au bureau du président d'élection en arrondissement, la vidéo « Doit-on se contenter de 39 % ? », la tenue du vote par anticipation, l'ouverture des bureaux de vote le jour du scrutin ainsi que les différentes publications relatives aux taux de participation.

Le « mur » de la page aura également permis à plusieurs citoyens de s'exprimer sur la démarche électorale en cours. À noter que tous les commentaires de nature partisane ont été supprimés par leur auteur (à la demande du Bureau des élections et en fonction de sa Politique éditoriale sur les médias sociaux), mais que ceux-ci se sont avérés rarissimes.

Une douzaine de citoyens ont également utilisé la page Facebook (en publiant directement sur le mur ou en envoyant un message privé) pour transmettre une question. Les autres publications sur le « mur » auront servi aux citoyens à faire part de leurs commentaires et observations d'ordre général à l'égard de l'élection.

Profil des utilisateurs

Les 18-34 ans constituent le groupe d'âge le plus intéressé par l'animation de la page Facebook du Bureau des élections. On note également que les hommes sont légèrement plus nombreux que les femmes à visiter ou être interpellés par celle-ci.

	Ratio homme / femme		Principaux groupes d'âge
Fans	55 % H	42 % F	26 % 18-24 ans 33 % 25-34 ans 20 % 35-44 ans
Utilisateurs atteints	48 % H	49 % F	33 % 18-24 ans 30 % 25-34 ans 15 % 35-44 ans
Personnes impliquées	52 % H	45 % F	30 % 18-24 ans 29 % 25-34 ans 17 % 35-44 ans

* Données à jour au 5 novembre 2013. Exclut les « pages amies » (organismes, organisation, etc.).

« **Fan** » : abonné Facebook (personne individuelle) qui « aime » la page du Bureau des élections.

« **Utilisateur atteint** » : personne individuelle en contact avec toute forme d'activité de la page du Bureau des élections (telle que les publications, les publications partagées par d'autres, les publicités, les mentions, etc.) au cours des derniers 28 jours.

« **Personne impliquée** » : personne qui a « aimé », commenté ou partagé une publication de la page du Bureau des élections au cours des derniers 28 jours.

Chapitre 7

TENUE DU SCRUTIN ET DÉROULEMENT DU VOTE

COMME LE PRÉVOIT LA LERM, LA TENUE DU SCRUTIN SE RÉPARTIT SUR UNE PÉRIODE D'UN PEU PLUS D'UNE SEMAINE, SOIT EN 2013 DU 25 OCTOBRE AU 3 NOVEMBRE.

AINSI, L'ÉLECTEUR PEUT EXERCER SON DROIT DE VOTE DURANT CETTE PÉRIODE, SOIT PAR ANTICIPATION (BVA), LE DIMANCHE QUI PRÉCÈDE LE JOUR DE L'ÉLECTION, SOIT LE JOUR DU SCRUTIN (BVO) COMME TEL, À SA CONVENANCE.

DE PLUS, AU NIVEAU MUNICIPAL, LA LERM ET LES PROJETS PILOTES PRÉVOIENT QUE S'INTÈGRENT PARALLÈLEMENT À LA TENUE DU BVA :

- LE VOTE AU BUREAU DU PRÉSIDENT, OUVERT À TOUS LES ÉLECTEURS
- LE VOTE ITINÉRANT QUI S'ADRESSE AUX ÉLECTEURS DOMICILIÉS DANS UN ÉTABLISSEMENT DE SANTÉ OU UNE RÉSIDENCE PRIVÉE POUR AÎNÉS QUI EN FONT LA DEMANDE
- LE VOTE À DOMICILE POUR LES ÉLECTEURS INCAPABLES DE SE DÉPLACER QUI EN FONT LA DEMANDE.

DANS SES GRANDES LIGNES, LA TENUE DU VOTE DANS LE CADRE DE L'ÉLECTION DU 3 NOVEMBRE 2013 S'EST DÉROULÉE COMME SUIT.

7.1 LE VOTE AU BUREAU DU PRÉSIDENT

Le 12 décembre 2012, par sa résolution CM12 1117, le conseil municipal de la Ville de Montréal adressait une demande au MAMROT afin que la Ville de Montréal participe à la réalisation des projets pilotes que ce ministère a autorisés dans le cadre de l'élection générale du 3 novembre 2013, pour offrir aux électeurs et aux électrices de Montréal la possibilité de se prévaloir du « vote par anticipation au bureau du président d'élection » et du « vote au domicile de l'électeur ».

La participation de la Ville de Montréal aux deux projets pilotes a été confirmée par le MAMROT en date du 19 mars 2013.

Les règles et encadrements de ces deux mécanismes de votation ont été définis par la suite, dans les protocoles d'entente signés entre le MAMROT, le DGEQ et la Ville de Montréal en juillet 2013, suivant les dispositions de l'article 659.2 de la LERM.

Tel que prévu au protocole d'entente, le vote au bureau de président d'élection s'est tenu les 9^e, 6^e, 5^e et 4^e jours avant le scrutin, soit les 25, 28 et 29 octobre, de 9 h à 21 h et le 30 octobre, de 9 h à 14 h.

Les 25 équipes de scrutateurs et secrétaires, correspondant aux 25 bureaux de coordination en arrondissement, ont été formées au départ en vue du vote au bureau du président. Chacune avait la responsabilité de deux à quatre urnes. Les deux bureaux qui géraient quatre urnes ont aussi été dotés de tables de vérification de la qualité de l'électeur, tel que la loi l'exige.

Cette structure opérationnelle a été élaborée à partir des données sur la participation des électeurs montréalais au vote au bureau du directeur de scrutin lors de l'élection provinciale de septembre 2012 (1,08 % des électeurs de l'île de Montréal ont exercé leur droit de vote de cette façon). La composition des équipes a été réalisée comme si ce vote était un vote d'appoint, pour accommoder les électeurs qui ne pourraient voter aux autres dates et de ce fait, augmenter la participation électorale.

Dès l'ouverture de ces bureaux, le vendredi 25 octobre, le Bureau des élections a été surpris par la très forte affluence dans tous les bureaux. Dans certains bureaux, les électeurs sont arrivés en groupe, par autobus.

Le tir a été réajusté très rapidement et les équipes ont été multipliées, pour prévoir une équipe par district électoral. Le nouveau personnel a été recruté parmi le personnel déjà formé pour le vote au jour du scrutin. Tout le nouveau personnel était en place au cours de l'avant-midi du vendredi 25 octobre. Du nouveau personnel a été recruté et formé pour le vote du 3 novembre.

La très grande participation des électeurs à ce vote a obligé le Bureau des élections à réapprovisionner les scrutateurs en bulletins de vote à plusieurs reprises. Dans seulement deux des 58 districts, moins de 200 électeurs ont voté. La moyenne d'électeurs par district est de 516, jusqu'à un maximum de 1 443 dans le district de Marie-Victorin. Deux erreurs se sont produites au cours de ces réapprovisionnements effectués en urgence.



Un total de 50 électeurs, provenant de deux arrondissements distincts, se sont vus remettre des bulletins de vote qui ne correspondaient pas à leur district électoral, pour l'un des postes électifs. Il faut rappeler que le vote de plusieurs districts électoraux distincts se déroulait dans un même endroit. Ces électeurs ont rapidement été identifiés puis avisés. Ils ont pu voter à nouveau pour ce poste, grâce à une procédure mise en place et approuvée par le DGEQ.

Au plus fort de l'achalandage, l'attente pour voter était de 90 minutes. En effet, ce mécanisme n'est pas très approprié pour recevoir un nombre important d'électeurs. Lorsque l'électeur n'était pas en possession de sa carte de rappel, il fallait repérer son nom sur la liste électorale, d'abord à l'aide de la table des intervalles de rues puis dans la section de vote. Certains districts comptent jusqu'à 107 sections de vote. La forte participation des électeurs s'est maintenue jusqu'au 30 octobre à 14 h.

L'objectif principal visé par l'ajout d'un nouveau mécanisme de votation était d'accroître la participation électorale des citoyens montréalais, qui n'avait jamais atteint 40 % depuis les fusions municipales en janvier 2002.

Globalement, le taux de participation à l'élection générale de 2013 a été de 43,32 %, soit 3,88 % de plus qu'en 2009. Cette hausse ne peut pas être entièrement attribuée aux électeurs qui se sont déplacés lors du vote au bureau du président, lesquels représentent 2,72 % du vote (un taux largement supérieur à celui de l'élection provinciale de 2012). En effet, une partie de ces électeurs pourrait provenir d'un transfert de l'électorat du vote par anticipation, lequel a diminué de 0,51 % par rapport à 2009.

Il est très difficile d'affirmer que le vote au bureau du président a eu un impact significatif sur le taux de participation. Par contre, et ce, de façon indéniable, ce mécanisme de votation a su plaire à beaucoup d'électeurs. Le Bureau des élections a demandé, dans le cadre de son rapport au MAMROT et au DGEQ, qu'on lui permette d'utiliser ce mécanisme à nouveau lors des prochains scrutins. Des mesures seront alors prises pour adapter les opérations électorales aux constatations faites à l'occasion de ce projet pilote.

Vous trouverez en annexe 4 le détail de la participation électorale par district, à toutes les étapes du vote par anticipation.

7.2 LE VOTE À DOMICILE

Ce deuxième projet pilote visait à permettre à l'électeur incapable de se déplacer pour des raisons de santé, et qui ne réside pas dans un établissement de santé ou une résidence privée pour aînés inscrite au registre provincial, de voter à domicile.

Les électeurs incapables de se déplacer en raison de leur état de santé avaient jusqu'au 17 octobre à 20 h pour faire une demande de vote à domicile, soit jusqu'à la fin de la période pour demander une révision de la liste électorale.

Plusieurs moyens ont été utilisés pour faire connaître ce mécanisme de votation, notamment la distribution à chaque porte résidentielle du Manuel de l'électeur et une rubrique à cette fin diffusée sur le site web jevotepourmaville.ca. En plus de préciser les modalités particulières de ce vote, le site rendait disponible en ligne le formulaire d'inscription au vote à domicile et de révision de la liste électorale.

On dénombre 518 demandes de vote au domicile de l'électeur qui ont été traitées par les deux commissions de révision centrales. Parmi ces demandes, 449 provenaient d'électeurs incapables de se déplacer et 69 d'aidants naturels.

Un nombre important de demandes est venu de résidences pour religieux et religieuses (159 demandes) ou de résidences pour aînés non identifiées au registre provincial (68 demandes). Ces 227 électeurs représentent à eux seuls 42,5 % des électeurs inscrits au vote à domicile.

Très peu des électeurs inscrits au vote à domicile se sont prévalus de leur droit de demander une inscription ou une correction à la liste électorale par écrit, soit seulement 9 % d'entre eux.

La formation de 79 équipes a été nécessaire pour assurer le vote au domicile de l'électeur, le samedi 26 octobre 2013.

Les scrutateurs et secrétaires ont reçu dans l'ensemble un très bon accueil de la part des électeurs. Ceux-ci ont clairement manifesté leur appréciation de ce nouveau mode de votation pour le scrutin municipal. Cependant, un nombre non négligeable d'électeurs inscrits n'ont pas voté, soit 16,6 % d'entre eux.

Le vote à domicile répond à un besoin réel d'un petit nombre d'électeurs. L'expérience semble démontrer que la très grande majorité de ces électeurs n'auraient pu voter n'eût été du vote au domicile de l'électeur.

L'effet de ce mode de votation sur le taux de participation global est cependant négligeable (0,04 % du vote). Puisqu'il s'agissait d'une première expérience, il est possible que plus d'électeurs pourraient s'en prévaloir si le mécanisme gagnait en notoriété.

Le Bureau des élections recommande son implantation permanente dans la mesure où il favorise la participation électorale d'électeurs montréalais incapables de se déplacer et s'intègre parfaitement dans les efforts de la Ville de Montréal en matière d'accessibilité universelle (accessibilité des bureaux de vote notamment).



7.3 LE VOTE ITINÉRANT

L'article 175 de la LERM permet aux électeurs domiciliés dans une installation qui exploite un centre hospitalier, un centre d'hébergement et de soins de longue durée ou un centre de réadaptation de même qu'aux électeurs domiciliés dans une résidence privée pour aînés, qui est identifiée au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* (RLRQ, chapitre S-4.2) de faire une demande de révision de la liste électorale par écrit et de se prévaloir du vote itinérant.

Pour faire une demande de vote itinérant, l'électeur doit être incapable de se déplacer et il doit en faire la demande par écrit au président d'élection avant la fin de la période pour demander une révision de la liste électorale, soit le 17 octobre à 20 h en 2013.

Les résidents de 325 établissements de santé ou résidences privées pour aînés ont pu se prévaloir du vote itinérant. Le processus de certification des résidences pour aînés a eu pour effet de diminuer fortement leur nombre entre 2009 et 2013.

Le vote itinérant a été tenu le 26 octobre, entre 9 h et midi et entre 13 h et 16 h, dans 119 endroits de vote répartis dans tous les arrondissements.

Un total de 1 221 électeurs se sont inscrits au vote itinérant, durant la période de révision de la liste électorale, en hausse de 45 % par rapport à 2009. Ces électeurs ont contribué à 0,13 % du vote. Au total, 135 équipes de scrutateurs et secrétaires ont assuré le vote itinérant.

7.4 LE VOTE PAR ANTICIPATION

La LERM prévoit que le BVA se tient le dimanche qui précède le jour du scrutin. En 2013, le vote par anticipation a donc été tenu le dimanche 27 octobre, de midi à 20 h.

La LERM permet qu'un même bureau de vote par anticipation regroupe plusieurs sections de vote, contrairement à un bureau de vote du jour scrutin qui ne doit être établi que pour une seule. Lors du vote par anticipation, le nombre de bureaux de vote est donc moindre que le jour du scrutin.

Ainsi, le dimanche 27 octobre 2013, 677 bureaux de vote par anticipation ont été établis et répartis dans 103 endroits de vote, comparativement à 3 789 (répartis dans 530 endroits) le jour du scrutin, soit un ratio d'un peu plus de six sections de vote pour chaque bureau de vote par anticipation. Cette augmentation du nombre de bureaux de vote répondait à la constatation faite en 2009 de la grande popularité de ce mode de votation et avait pour but de diminuer l'attente des électeurs.

À l'ouverture des bureaux de vote par anticipation, on a tout de même pu observer une certaine affluence dans plusieurs endroits de vote. Ce vote est de plus en plus assimilé à un vote régulier par les électeurs, alors que la capacité d'accueil est six fois moins élevée. Vers 14 h, les quelques files d'attente s'étaient grandement résorbées.

Aucun incident significatif n'est venu perturber le vote et à la fin de la journée, 53 570 électeurs avaient voté, représentant un taux de participation de 4,86 %, soit un taux de participation légèrement inférieur au taux de 2009 (5,37 %).

7.5 LE VOTE AU JOUR DU SCRUTIN

Comme l'exige la LERM pour la tenue du vote le jour du scrutin, 3 789 bureaux de vote, soit un pour chaque section de vote, ont été établis et répartis dans 530 endroits sur le territoire de la Ville. À la différence du vote par anticipation, les bureaux de vote sont ouverts de 10 h à 20 h le jour du scrutin.

Dans son ensemble, la tenue du vote s'est déroulée comme prévu, sans incident digne de mention. À cet égard, comme à chaque élection, le président d'élection avait vu à mettre en place les mesures appropriées pour assurer le bon déroulement dans les bureaux de vote, tout comme pour en assurer l'accès, le tout avec la collaboration du Service de police de la Ville de Montréal.

Au total, 392 044 électeurs montréalais s'y sont rendus et y ont exercé leurs droits de vote, soit un taux de participation de 35,58 %. À cela s'ajoutent les votes exprimés lors des journées de vote par anticipation (vote itinérant, vote à domicile, vote par anticipation et vote au bureau du président), pour une participation totale de 43,32 % des électeurs.



Chapitre 8

COMPILATION ET DIFFUSION DES RÉSULTATS

8.1 LE PROCESSUS MIS EN PLACE

Le mode traditionnel de votation a, encore une fois, représenté un défi de taille en ce qui a trait à la compilation et la diffusion des résultats électoraux de l'ensemble des 103 postes électifs.

Les 3 789 bureaux de vote répartis dans 530 endroits de vote le jour du scrutin et les urnes des 735 bureaux de vote établis la semaine précédente, lors du vote par anticipation et au bureau du président d'élection, ont impliqué la compilation et la diffusion de 16 265 résultats différents.

L'objectif du Bureau des élections a été d'établir un processus afin de recueillir l'ensemble des résultats, les compiler et les diffuser dans les meilleurs délais, en préservant leur qualité et leur fiabilité.

Le 30 octobre, le DGEQ a autorisé le Bureau des élections à procéder au dépouillement des urnes du vote par anticipation à compter de 18 h le 3 novembre. Cette décision, fort attendue, a permis qu'un téléphoniste du Centre de compilation soit attiré à chaque endroit de dépouillement du vote par anticipation dès 18 h. Au fur et à mesure qu'un résultat était disponible, une personne au lieu de dépouillement le communiquait par téléphone. Les premiers résultats du vote par anticipation ont été diffusés au public au moment de la fermeture des bureaux de vote régulier, à 20 h.

Pendant la soirée, les téléphonistes du Centre de compilation ont communiqué avec les endroits de vote du scrutin régulier afin de recevoir les résultats au fur et à mesure de leur disponibilité. Chaque téléphoniste recevait les résultats de trois endroits de vote en moyenne.

Si, lors de la fermeture d'un endroit de vote, l'ensemble des résultats n'étaient pas transmis, ils étaient transmis par le bureau d'élection de l'arrondissement.

Dès 7 h, le lundi 4 novembre, les activités de compilation ont repris afin de compléter la réception des résultats.

8.2 LES EFFECTIFS

Un Centre de compilation a été aménagé au Palais des congrès de Montréal afin de recevoir les effectifs suivants :

- 136 téléphonistes pour les bureaux de vote régulier
- 40 téléphonistes pour les bureaux de vote par anticipation. 20 d'entre eux ont été affectés à la réception des résultats des bureaux de vote réguliers par la suite
- 41 personnes affectées à la saisie des résultats dans la base de données
- 11 personnes affectées au support informatique et à la correction
- 34 personnes affectées à la coordination et à la logistique.

8.3 LE DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE

La compilation des résultats a commencé dès le début du décompte des bureaux de vote par anticipation à 18 h. À 20 h, au moment de la fermeture des bureaux de vote régulier, les résultats de la compilation de 968 relevés (38 % des relevés relatifs au vote par anticipation) étaient diffusés sur le site web.

Au bureau de vote, le décompte des votes s'effectuait dans l'ordre suivant :

- le poste de maire de la ville
- le poste de maire d'arrondissement
- le poste de conseiller de ville
- le poste de conseiller d'arrondissement.

Les résultats au poste de maire de la ville étaient donc les premiers acheminés au Centre de compilation. Cette pratique et le décompte devancé du vote par anticipation ont permis aux médias de prédire l'issue de la course à la mairie aux alentours de 21 h (2 003 relevés compilés).

Tout au long de la soirée, le Centre de compilation a été en mesure de recevoir les résultats sans retard. Entre 21 h et 23 h, 66 % des résultats ont été reçus. Pendant cette période de pointe, 10 763 relevés ont été saisis pour une moyenne de 90 relevés à la minute.

À la fin de la soirée du 3 novembre (2 h du matin le 4 novembre), 15 714 relevés étaient saisis, soit 97 % du nombre total.

8.4 LA DIFFUSION DES RÉSULTATS PAR LE MAMROT

Le Bureau des élections a conclu un partenariat avec le MAMROT afin que celui-ci se charge de la diffusion des résultats sur son site web dédié aux élections municipales du Québec.

Les résultats étaient rafraîchis toutes les 90 secondes. Le site du MAMROT comprenait les résultats finaux de toutes les municipalités du Québec ainsi que les résultats de l'élection de la Ville de Montréal qui étaient les seuls à être mis à jour au fur et à mesure de leur compilation. Cette association a été fructueuse : les différents menus de navigation offerts ont été appréciés par l'ensemble des internautes.

De plus, tout au long de la soirée, un fichier XML a été mis à jour toutes les trois minutes. Ce fichier compilait les résultats de tous les postes électifs. Aucune défaillance technique n'a perturbé la mise à jour et l'accès à ce fichier.

Le fichier XML était accessible aux médias par un accès sécurisé. Radio-Canada, TVA, Global News, Cogeco, La Presse, le Journal Métro et l'Agence QMI ont utilisé ce fichier. Plusieurs médias, dont La Presse et Radio-Canada, ont mis en ligne leur propre site web pour diffuser les résultats.

Suite à la fin de la conciliation des résultats, le mardi 5 novembre, les résultats officiels de l'élection étaient disponibles sur le site du MAMROT, sur le site web du Bureau des élections ainsi que sur le site web de la Ville.

Les résultats sommaires et détaillés par section de vote sont toujours disponibles en format PDF et en format ouvert sur le site web du Bureau des élections et sur le site web de la Ville.

En conclusion, les processus de compilation et de diffusion des résultats électoraux ont été grandement améliorés par rapport à 2009 et se sont avérés un succès d'organisation à tous les niveaux.

8.5 LA PROCLAMATION DES ÉLUS

Comme le prévoit la LERM, le président d'élection ne peut procéder à la proclamation des élus qu'à l'issue du délai de quatre jours qui suit le dépouillement des votes, délai dont dispose tout candidat pour déposer devant la Cour du Québec une requête en vue d'un nouveau dépouillement des votes (recomptage judiciaire).

Ainsi, le jeudi 14 novembre 2013, le président d'élection a procédé à la proclamation des élus à 93 des 103 postes visés par l'élection générale, et ce, en raison de sept requêtes en dépouillement autorisées ou pendantes, et de l'absence de trois élus à cette date. Les 10 autres élus ont été assermentés de façon individuelle, selon leur disponibilité ou dès la confirmation de leur élection par les tribunaux.



Chapitre 9

NOUVEAUX DÉPOUILLEMENTS ET CONTESTATION D'ÉLECTION

9.1 LES REQUÊTES EN NOUVEAU DÉPOUILLEMENT JUDICIAIRE

Le recensement des votes a été complété le 5 novembre 2013 à 15 h 25, ce qui donnait aux candidats défaits jusqu'au lundi 11 novembre 2013 en fin de journée pour signifier et présenter une requête pour nouveau dépouillement ou nouveau recensement des votes, conformément aux dispositions de la LERM.

En tout, neuf requêtes ont été signifiées au président d'élection.

Arrondissement	District	Poste	Requérant	Intimé	Majorité
Ahuntsic-Cartierville	Sault-au-Récollet	CV	Nathalie Hotte	Lorraine Pagé	8
Ahuntsic-Cartierville	Saint-Sulpice	CV	Martin Bazinet	Pierre Desrochers	9
Lachine	J.-Émery-Provost	CA	Catherine Ménard	Daniel Racicot	37
LaSalle	Cecil-P.-Newman	CA (1)	Anju Dhillon	Serge Declos	61
LaSalle	Cecil-P.-Newman	CA (2)	Dino Masanotti	Josée Troilo	29
Outremont	Joseph-Beaubien	CA	Philippe Tomlinson	Céline Forget	11
Saint-Léonard	Saint-Léonard-Est	CV	Roberta Peressini	Domenico Moschella	80
Ville-Marie	Saint-Jacques	CV	Philippe Schnobb	Richard Bergeron	81
Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	François-Perrault	CV	Claude Bricault	Sylvain Ouellet	11

CV : conseiller de la ville

CA : conseiller d'arrondissement

CA (1) : conseiller d'arrondissement poste 1

CA (2) : conseiller d'arrondissement poste 2

9.2 LES NOUVEAUX DÉPOUILLEMENTS JUDICIAIRES

À la suite des auditions sur les neuf requêtes, six nouveaux dépouillements ont été ordonnés. Les requêtes relatives aux résultats du vote dans les districts de Saint-Sulpice, de J.-Émery-Provost et de Joseph-Beaubien ont été rejetées et n'ont donc pas donné lieu à de nouveaux dépouillements.

Les nouveaux dépouillements ont été effectués par la Cour du Québec entre le 14 et le 25 novembre 2013. Ces procédures judiciaires ont confirmé les résultats du vote. Notons que la procédure dans l'arrondissement de Saint-Léonard a été interrompue après le nouveau dépouillement d'un certain nombre d'urnes, suite au désistement de la requérante, Roberta Peressini.

Les nouveaux certificats de recensement des votes donnent les résultats suivants :

Arrondissement	District	Poste	Requérant	Intimé	Majorité
Ahuntsic-Cartierville	Sault-aux-Récollets	CV	Nathalie Hotte	Lorraine Pagé	1
LaSalle	Cecil-P.-Newman	CA (1)	Anju Dhillon	Serge Declos	68
LaSalle	Cecil-P.-Newman	CA (2)	Dino Masanotti	Josée Troilo	19
Ville-Marie	Saint-Jacques	CV	Philippe Schnobb	Richard Bergeron	36
Villeray–Saint-Michel– Parc-Extension	François-Perrault	CV	Claude Bricault	Sylvain Ouellet	23

CV : conseiller de la ville

CA : conseiller d'arrondissement

CA (1) : conseiller d'arrondissement poste 1

CA (2) : conseiller d'arrondissement poste 2

9.3 LA CONTESTATION D'ÉLECTION

Une requête en contestation d'élection a été adressée à la Cour supérieure relativement à l'élection de Lorraine Pagé, conseillère de la ville du district de Sault-au-Récollet dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Après un nouveau dépouillement judiciaire ayant confirmé l'élection de Lorraine Pagé à ce poste, mais ayant réduit la majorité à une voix, la candidate Nathalie Hotte a présenté une requête en contestation d'élection visant à la déclarer élue.

Au moment d'écrire ce bilan, la Cour supérieure n'a pas encore entendu cette requête.



Chapitre 10

BILAN FINANCIER

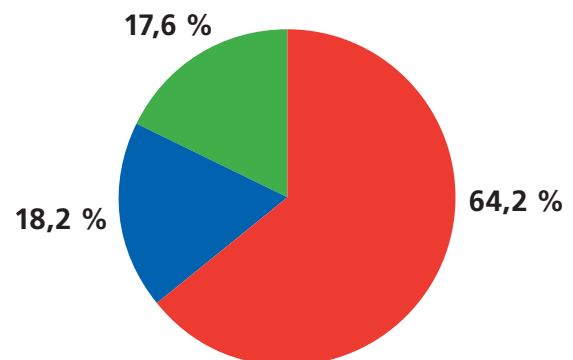
Le 20 février 2013, par sa résolution CE13 0196, le comité exécutif a approuvé les prévisions budgétaires pour la tenue de l'élection générale du 3 novembre 2013 et a autorisé une dépense à cette fin de 15 000 000 \$ (voir annexe 5). Par cette même résolution, le comité exécutif a approuvé également les tarifs de rémunération du personnel électoral.

Par ailleurs, le comité exécutif a approuvé, le 12 juin 2013, la révision des tarifs de rémunération du personnel électoral (résolution CE13 0895) pour tenir compte du fait que l'amendement proposé à la LERM visant l'élargissement des heures d'ouverture des bureaux de vote n'a pas été adopté par le législateur (rubrique 5.7).

Au terme de la tenue de l'élection générale, les prévisions budgétaires ont été respectées. En effet, l'état final des dépenses réelles s'établit à 13 132 000 \$, soit à 87,6 % de ces prévisions. Le solde de 1 868 000 \$ réalisé comprend notamment les coûts réduits liés aux ententes conclues avec les partenaires externes, nouveaux pour la plupart, qui ont souhaité sans doute percer le secteur des élections à Montréal en déposant des offres inférieures aux coûts estimés. De plus, étant toujours à la recherche constante de l'optimisation des ressources tout au long du processus électoral, un contrôle assidu et rigoureux a été exercé sur les dépenses. Le coût moyen de 11,92 \$ par électeur, soit 0,58 \$ de moins que prévu, démontre bien cette parcimonie dans le contrôle des dépenses.

Il faut préciser que le résultat atteint tient compte également des dépenses additionnelles générées par la mission prioritaire du Bureau des élections concernant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des bureaux de vote lors de la journée du scrutin. Le coût additionnel de 150 000 \$ estimé pour ce travail de recherche et d'adaptation des lieux de vote a donné des résultats significatifs d'accessibilité (rubrique 3.4).

Rémunération du personnel électoral	8 426 596 \$	64,2 %
Transport et communications	2 391 407 \$	18,2
Services techniques	2 314 032 \$	17,6 %
	13 132 035 \$	100 %



Annexe 1 SYNTHÈSE DU CADRE ÉLECTORAL 2013-2017 • (L.Q. 2011, CHAPITRE 33, ARTICLE 33)

Arr. no	Niveaux et instances	MV	MA	CV	CA	DGE/AFM Poste No	Les 103 postes électifs selon le cadre électoral 2013-2017	District No
	Maire de la Ville de Montréal Le conseil municipal compte 65 membres et se compose du maire et de la ville, des 18 maires d'arrondissement et des 46 conseillers de la ville	1				00.00	MV - Mairie de la Ville de Montréal	s.o.
01	Arrondissement d'Ahutistic-Cartierville Maire d'arrondissement élu par les électeurs de l'arrondissement 4 conseillers de ville élus chacun dans un district Le conseil d'arrondissement compte 5 membres	1		1		01.00 01.10 01.20 01.30 01.40	MA - Mairie d'arrondissement d'Ahutistic-Cartierville CV - District électoral du Sault-au-Récollet CV - District électoral de Saint-Sulpice CV - District électoral d'Ahutistic CV - District électoral de Bordeaux-Cartierville	011 012 013 014
02	Arrondissement d'Anjou Maire d'arrondissement élu par les électeurs de l'arrondissement 1 conseiller de la ville élu par les électeurs de l'arrondissement 3 conseillers d'arrondissement élus chacun dans un district Le conseil d'arrondissement compte 5 membres	1		1		02.00 02.01 02.10 02.20 02.30	MA - Mairie d'arrondissement d'Anjou CV - Conseiller de la ville de l'arrondissement d'Anjou CA - District électoral de l'Ouest CA - District électoral de l'Est CA - District électoral du Centre	021 022 023
03	Arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce Maire d'arrondissement élu par les électeurs de l'arrondissement 5 conseillers de la ville élus chacun dans un district Le conseil d'arrondissement compte 6 membres	1		1		03.00 03.10 03.20 03.30 03.40 03.50	MA - Mairie d'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce CV - District électoral de Darlington CV - District électoral de Côte-des-Neiges CV - District électoral de Snowdon CV - District électoral de Notre-Dame-de-Grâce CV - District électoral de Loyola	031 032 033 034 035
04	Arrondissement de Lachine Maire d'arrondissement élu par les électeurs de l'arrondissement 1 conseiller de la ville élu par les électeurs de l'arrondissement 3 conseillers d'arrondissement élus chacun dans un district Le conseil d'arrondissement compte 5 membres	1		1		04.00 04.01 04.10 04.20 04.30	MA - Mairie d'arrondissement de Lachine CV - Conseiller de la ville de l'arrondissement de Lachine CA - District électoral du Canal CA - District électoral de J.-Éméry-Provost CA - District électoral du Fort-Rolland	041 042 043

MV = Maire de la ville
MA = Maire d'arrondissement et conseiller de la ville
CV = Conseiller de la ville
CA = Conseiller d'arrondissement





Annexe 1 SYNTHÈSE DU CADRE ÉLECTORAL 2013-2017 • (L.Q. 2011, CHAPITRE 33, ARTICLE 33)

Arr. no	Niveaux et instances	MV	MA	CV	CA	DGEQ/AFM Poste No	Les 103 postes électifs selon le cadre électoral 2013-2017	District No
05	Arrondissement de LaSalle							
	Maire d'arrondissement élu par les électeurs de l'arrondissement	1				05.00	MA - Mairie d'arrondissement de LaSalle	
	2 conseillers de la ville élus chacun dans un district		1			05.10	CV - District électoral du Sault-Saint-Louis	051
	4 conseillers d'arrondissement - 2 élus dans chaque district			1		05.11	CA - District électoral du Sault-Saint-Louis (poste 1)	
				1		05.12	CA - District électoral du Sault-Saint-Louis (poste 2)	
			1			05.20	CV - District électoral de Cecil-P.-Newman	052
				1		05.21	CA - District électoral de Cecil-P.-Newman (poste 1)	
				1		05.22	CA - District électoral de Cecil-P.-Newman (poste 2)	
	<i>Le conseil d'arrondissement compte 7 membres</i>							
06	Arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève							
	Maire d'arrondissement élu par les électeurs de l'arrondissement	1				06.00	MA - Mairie d'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève	
	4 conseillers d'arrondissement élus chacun dans un district			1		06.10	CA - District électoral de Pierre-Forêtier	061
				1		06.20	CA - District électoral de Denis-Benjamin-Viger	062
				1		06.30	CA - District électoral de Jacques-Bizard	063
				1		06.40	CA - District électoral de Sainte-Geneviève	064
	<i>Le conseil d'arrondissement compte 5 membres</i>							
07	Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve							
	Maire d'arrondissement élu par les électeurs de l'arrondissement	1				07.00	MA - Mairie d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve	
	4 conseillers de la ville élus chacun dans un district		1			07.10	CV - District électoral de Tétraultville	071
			1			07.20	CV - District électoral de Maisonneuve-Longue-Pointe	072
			1			07.30	CV - District électoral d'Hochelaga	073
			1			07.40	CV - District électoral de Louis-Riel	074
	<i>Le conseil d'arrondissement compte 5 membres</i>							
08	Arrondissement de Montréal-Nord							
	Maire d'arrondissement élu par les électeurs de l'arrondissement	1				08.00	MA - Mairie d'arrondissement de Montréal-Nord	
	2 conseillers de la ville élus chacun dans un district		1			08.10	CV - District électoral de Marie-Clarac	081
	2 conseillers d'arrondissement élus chacun dans un district			1		08.11	CA - District électoral de Marie-Clarac	
				1		08.20	CV - District électoral d'Ovide-Clermont	082
				1		08.21	CA - District électoral d'Ovide-Clermont	
	<i>Le conseil d'arrondissement compte 5 membres</i>							

MV = Maire de la ville
 MA = Maire d'arrondissement et conseiller de la ville
 CV = Conseiller de la ville
 CA = Conseiller d'arrondissement

Annexe 1 SYNTHÈSE DU CADRE ÉLECTORAL 2013-2017 • (L.Q. 2011, CHAPITRE 33, ARTICLE 33)

At. no	Niveaux et instances	MV	MA	CV	CA	DGEQ/AFM Poste No	Les 103 postes électifs selon le cadre électoral 2013-2017	District No
09	Arrondissement d'Outremont							
	Maire d'arrondissement élu par les électeurs de l'arrondissement 4 conseillers d'arrondissement élus chacun dans un district	1		1		09.00 09.10 09.20 09.30 09.40	MA - Mairie d'arrondissement d'Outremont CA - District électoral de Claude-Ryan CA - District électoral de Joseph-Beaubien CA - District électoral de Robert-Bourassa CA - District électoral de Jeanne-Sauvé	091 092 093 094
10	Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro							
	Maire d'arrondissement élu par les électeurs de l'arrondissement 2 conseillers de la ville élus chacun dans un district 2 conseillers d'arrondissement élus chacun dans un district	1		1		10.00 10.10 10.11 10.20 10.21	MA - Mairie d'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro CV - District électoral du Bois-de-Liesse CA - District électoral du Bois-de-Liesse CV - District électoral du Cap-Saint-Jacques CA - District électoral du Cap-Saint-Jacques	101 102
11	Arrondissement du Plateau-Mont-Royal							
	Maire d'arrondissement élu par les électeurs de l'arrondissement 3 conseillers de la ville élus chacun dans un district 3 conseillers d'arrondissement élus chacun dans un district	1		1		11.00 11.10 11.11 11.20 11.21 11.30 11.31	MA - Mairie d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal CV - District électoral de Mille-End CA - District électoral de Mille-End CV - District électoral de De Lorimier CA - District électoral de De Lorimier CV - District électoral de Jeanne-Mance CA - District électoral de Jeanne-Mance	111 112 113
12	Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles							
	Maire d'arrondissement élu par les électeurs de l'arrondissement 3 conseillers de la ville élus chacun dans un district 3 conseillers d'arrondissement élus chacun dans un district	1		1		12.00 12.10 12.11 12.20 12.21 12.30 12.31	MA - Mairie d'arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles CV - District électoral de La Pointe-aux-Prairies CA - District électoral de La Pointe-aux-Prairies CV - District électoral de Pointe-aux-Trembles CA - District électoral de Pointe-aux-Trembles CV - District électoral de Rivière-des-Prairies CA - District électoral de Rivière-des-Prairies	121 122 123

MV = Maire de la ville
MA = Maire d'arrondissement et conseiller de la ville
CV = Conseiller de la ville
CA = Conseiller d'arrondissement





Annexe 1 SYNTHÈSE DU CADRE ÉLECTORAL 2013-2017 • (L.Q. 2011, CHAPITRE 33, ARTICLE 33)

Arr. no	Niveaux et instances	MV	MA	CV	CA	DGEO/AFM Poste No	Les 103 postes électifs selon le cadre électoral 2013-2017	District No
13	Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie Maire d'arrondissement élu par les électeurs de l'arrondissement 4 conseillers de la ville élus chacun dans un district	1		1		13.00	MA - Mairie d'arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie	131
						13.10	CV - District électoral de Saint-Édouard	
						13.20	CV - District électoral d'Étienne-Desmaré	
						13.30	CV - District électoral du Vieux-Rosemont	
	Le conseil d'arrondissement compte 5 membres					13.40	CV - District électoral de Marie-Victorin	133
14	Arrondissement de Saint-Laurent Maire d'arrondissement élu par les électeurs de l'arrondissement 2 conseillers de la ville élus chacun dans un district 2 conseillers d'arrondissement élus chacun dans un district	1		1		14.00	MA - Mairie d'arrondissement de Saint-Laurent	141
						14.10	CV - District électoral de la Côte-de-Liesse	
						14.11	CA - District électoral de la Côte-de-Liesse	
						14.20	CV - District électoral de Norman-McLaren	
	Le conseil d'arrondissement compte 5 membres					14.21	CA - District électoral de Norman-McLaren	142
15	Arrondissement de Saint-Léonard Maire d'arrondissement élu par les électeurs de l'arrondissement 2 conseillers de la ville élus chacun dans un district 2 conseillers d'arrondissement élus chacun dans un district	1		1		15.00	MA - Mairie d'arrondissement de Saint-Léonard	151
						15.10	CV - District électoral de Saint-Léonard-Est	
						15.11	CA - District électoral de Saint-Léonard-Est	
						15.20	CV - District électoral de Saint-Léonard-Ouest	
	Le conseil d'arrondissement compte 5 membres					15.21	CA - District électoral de Saint-Léonard-Ouest	152
16	Arrondissement du Sud-Ouest Maire d'arrondissement élu par les électeurs de l'arrondissement 2 conseillers de la ville élus chacun dans un district 2 conseillers d'arrondissement élus chacun dans un district	1		1		16.00	MA - Mairie d'arrondissement du Sud-Ouest	161
						16.10	CV - District électoral de Saint-Henri–Petite-Bourgogne–Pointe-Saint-Charles	
						16.11	CA - District électoral de Saint-Henri–Petite-Bourgogne–Pointe-Saint-Charles	
						16.20	CV - District électoral de Saint-Paul–Émard	
	Le conseil d'arrondissement compte 5 membres					16.21	CA - District électoral de Saint-Paul–Émard	162

MV = Maire de la ville

MA = Maire d'arrondissement et conseiller de la ville

CV = Conseiller de la ville

CA = Conseiller d'arrondissement

Annexe 1 SYNTHÈSE DU CADRE ÉLECTORAL 2013-2017 • (L.Q. 2011, CHAPITRE 33, ARTICLE 33)

Arr. no	Niveaux et instances	MV	MA	CV	CA	DGEO/AFM Poste No	Les 103 postes électifs selon le cadre électoral 2013-2017	District No
17	Arrondissement de Verdun							
	Maire d'arrondissement élu par les électeurs de l'arrondissement	1				17.00	MA - Mairie d'arrondissement de Verdun	
	2 conseillers de la ville élus chacun dans un district			1		17.10	CV - District électoral de Champlain-L'Île-des-Sœurs	171
	4 conseillers d'arrondissement - 2 élus dans chaque district			1	1	17.11	CA - District électoral de Champlain-L'Île-des-Sœurs (poste 1)	
				1	1	17.12	CA - District électoral de Champlain-L'Île-des-Sœurs (poste 2)	
				1		17.20	CV - District électoral de Desmarchais-Crawford	172
				1	1	17.21	CA - District électoral de Desmarchais-Crawford (poste 1)	
				1	1	17.22	CA - District électoral de Desmarchais-Crawford (poste 2)	
	<i>Le conseil d'arrondissement compte 7 membres</i>							
18	Arrondissement de Ville-Marie							
	Le maire de la ville est d'office maire de l'arrondissement						Le maire de la ville est d'office maire de l'arrondissement	
	3 conseillers de la ville élus chacun dans un district			1		18.10	CV - District électoral de Peter-McGill	181
	2 conseillers de la ville choisis par le maire de la ville			1	1	18.20	CV - District électoral de Saint-Jacques	182
	<i>Le conseil d'arrondissement compte 6 membres</i>			1		18.30	CV - District électoral de Sainte-Marie	183
19	Arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension							
	Maire d'arrondissement élu par les électeurs de l'arrondissement	1				19.00	MA - Mairie d'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension	
	4 conseillers de la ville élus chacun dans un district			1	1	19.10	CV - District électoral de Saint-Michel	191
				1	1	19.20	CV - District électoral de François-Perrault	192
				1	1	19.30	CV - District électoral de Villeray	193
	<i>Le conseil d'arrondissement compte 5 membres</i>			1	1	19.40	CV - District électoral de Parc-Extension	194
	TOTAL	1	18	46	38	103		58

MV = Maire de la ville
 MA = Maire d'arrondissement et conseiller de la ville
 CV = Conseiller de la ville
 CA = Conseiller d'arrondissement





Annexe 2

SECTIONS DE VOTE, BUREAUX ET ENDROITS DE VOTE :

RÉPARTITION PAR ARRONDISSEMENT

Arrondissements	Électeurs 3 novembre 2013	Districts (nombre)	Droits de vote par électeur	Secteurs de vote	Moyenne Électeurs/ secteurs de vote	Bureaux de vote BVA	Endroits de vote BVA	Bureaux de vote BVO	Endroits de vote BVO
Ahuntsic-Cartierville	84 524	4	3	279	303	50	8	279	45
Anjou	29 172	3	4	107	273	20	4	107	13
Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce	94 587	5	3	309	306	55	9	309	54
Lachine	31 399	3	4	115	273	22	4	115	16
LaSalle	51 562	2	5	198	260	36	4	198	27
L'Île-Bizard—Sainte-Geneviève	13 432	4	3	43	312	8	2	43	5
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve	96 729	4	3	319	303	55	8	319	51
Montréal-Nord	52 007	2	4	179	291	32	5	179	21
Outremont	15 366	4	3	52	296	10	2	52	7
Pierrefonds-Roxboro	46 492	2	4	158	294	28	4	158	19
Le Plateau-Mont-Royal	65 058	3	4	235	277	41	6	235	27
Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles	78 909	3	4	277	285	51	8	277	39
Rosemont-La Petite-Patrie	96 442	4	3	322	300	55	8	322	47
Saint-Laurent	58 554	2	4	200	293	36	4	200	25
Saint-Léonard	48 112	2	4	165	292	30	4	165	21
Le Sud-Ouest	51 114	2	4	189	270	33	5	189	27
Verdun	47 677	2	5	183	261	33	5	183	22
Ville-Marie	54 408	3	2	171	318	30	5	171	27
Villeray—Saint-Michel—Parc-Extension	86 454	4	3	288	300	52	8	288	37
Totaux	1 101 998			3 789	291	677	103	3 789	530

Annexe 3 RÉPARTITION DES CANDIDATURES

Postes électifs :		103		
Maire de la Ville de Montréal	Maire d'arrondissement	Conseiller de la ville	Conseiller d'arrondissement	
1	18	46	38	
Mises en candidature :		479		
Maire de la Ville de Montréal	Maire d'arrondissement	Conseiller de la ville	Conseiller d'arrondissement	
11	77	211	180	
Répartition des mises en candidatures				
Partis autorisés	Maire de la Ville de Montréal	Maire d'arrondissement	Conseiller de la ville	Conseiller d'arrondissement
Coalition Montréal - Marcel Côté	1	16	46	34
Équipe Andrée Champoux pour Verdun	0	1	2	4
Équipe Anjou	0	1	1	3
Équipe Barbe Team – Pro action LaSalle	0	1	2	4
Équipe conservons Outremont	0	1	0	4
Équipe Dauphin Lachine	0	1	1	3
Équipe Denis Coderre pour Montréal	1	17	45	37
Équipe Louise O'Sullivan - Parti Montréal - Ville-Marie	0	0	0	0
Équipe Richard Bélanger	0	1	0	4
Équipe Savard - option Verdun / Montréal	0	1	2	4
Intégrité Montréal	1	5	17	2
Parti alternatif LaSalle Alternative Party	0	1	1	2
Projet Montréal - Équipe Bergeron	1	18	46	38
Vrai changement pour Montréal - Groupe Mélanie Joly	1	9	26	20
Indépendant	6	4	22	21



Annexe 4 PARTICIPATION ÉLECTORALE

DISTRICTS ÉLECTORAUX	ÉLECTEURS INSCRITS APRÈS RÉVISION	VOTE AU BUREAU DU PRÉSIDENT (%)	VOTE ITINÉRANT (%)	VOTE À DOMICILE (%)	VOTE PAR ANTICIPATION (%)	TOTAL (%)
AHUNTSIC-CARTIERVILLE						
Sault-au-Récollet	19 965	2,65	0,07	0,06	6,13	9,13
Saint-Sulpice	22 266	3,61	0,00	0,03	5,10	8,74
Ahuntsic	21 134	1,95	0,02	0,12	5,76	7,90
Bordeaux-Cartierville	21 159	3,13	0,02	0,02	4,43	7,64
Total	84 524	2,85	0,11	0,06	5,34	8,35
ANJOU						
Ouest	9 648	6,87	1,75	0,03	8,07	16,73
Est	8 722	4,93	0,25	0,02	5,85	11,05
Centre	10 802	4,82	0,07	0,02	6,87	11,78
Total	29 172	5,53	0,68	0,02	6,96	13,20
CÔTE-DES-NEIGES-NOTRE-DAME-DE-GRÂCE						
Darlington	17 200	2,21	0,25	0,07	3,02	5,55
Côte-des-Neiges	15 870	3,14	0,12	0,08	4,07	7,41
Snowdon	19 431	1,89	0,18	0,02	4,08	6,17
Notre-Dame-de-Grâce	21 159	2,82	0,17	0,04	4,71	7,75
Loyola	20 927	2,85	0,29	0,00	3,98	7,13
Total	94 587	2,58	0,21	0,04	4,00	6,83
LACHINE						
Du Canal	10 744	3,29	0,04	0,01	5,43	8,77
J.Émery-Provost	10 279	2,73	0,18	0,67	4,09	7,68
Fort-Rolland	10 376	3,67	0,00	0,02	7,17	10,86
Total	31 399	3,24	0,07	0,23	5,56	9,10
LASALLE						
Sault-Saint-Louis	25 660	2,35	0,07	0,04	5,57	8,02
Cecil-P.-Newman	25 902	2,00	0,02	0,15	3,22	5,39
Total	51 562	2,17	0,04	0,09	4,39	6,70
L'ÎLE-BIZARD-SAINTE-GENEVIÈVE						
Pierre-Foretier	3 914	5,11	0,43	0,00	8,05	13,59
Denis-Benjamin-Viger	3 827	6,90	0,78	0,00	7,92	15,60
Jacques-Bizard	3 222	5,77	0,00	0,03	9,40	15,21
Sainte-Genève	2 469	2,79	1,09	0,08	7,98	11,95
Total	13 432	5,35	0,55	0,02	8,32	14,25
MERCIER-HOCHELAGA-MAISONNEUVE						
Tétreaultville	25 883	1,65	0,03	0,02	6,44	8,13
Maisonneuve-Longue-Pointe	25 059	2,47	0,08	0,00	4,57	7,12
Hochelaga	23 755	2,40	0,02	0,00	4,46	6,88
Louis-Riel	22 032	3,72	0,08	0,02	5,07	8,89
Total	96 729	2,52	0,05	0,01	5,16	7,73
MONTRÉAL-NORD						
Marie-Clarac	27 391	2,56	0,10	0,03	4,41	7,10
Ovide-Clermont	24 616	1,51	0,14	0,03	4,05	5,73
Total	52 007	2,06	0,12	0,03	4,24	6,45
OUTREMONT						
Claude-Ryan	4 024	4,77	0,00	0,00	3,73	8,50
Joseph-Beaubien	4 161	6,46	0,46	0,00	6,08	13,00
Robert-Bourassa	3 431	7,37	0,00	0,03	10,11	17,52
Jeanne-Sauvé	3 750	5,76	2,16	0,03	7,36	15,31
Total	15 366	6,05	0,65	0,01	6,68	13,39



DISTRICTS ÉLECTORAUX	ÉLECTEURS INSCRITS APRÈS RÉVISION	VOTE AU BUREAU DU PRÉSIDENT (%)	VOTE ITINÉRANT (%)	VOTE À DOMICILE (%)	VOTE PAR ANTICIPATION (%)	TOTAL (%)
PIERREFONDS-ROXBORO						
Bois-de-Liesse	24 446	2,83	0,01	0,13	3,58	6,55
Cap-Saint-Jacques	22 046	2,82	0,05	0,02	2,52	5,40
Total	46 492	2,82	0,03	0,08	3,08	6,01
LE PLATEAU-MONT-ROYAL						
Mile-End	21 326	1,63	0,01	0,01	5,71	7,36
De Lorimier	23 148	3,15	0,28	0,02	6,01	9,47
Jeanne-Mance	20 584	1,51	0,44	0,06	4,88	6,89
Total	65 058	2,14	0,24	0,03	5,56	7,96
RIVIÈRE-DES-PRAIRIES-POINTE-AUX-TREMBLES						
Pointe-aux-Prairies	29 639	2,18	0,05	0,02	4,18	6,43
Pointe-aux-Trembles	24 469	3,10	0,09	0,03	5,23	8,44
Rivière-des-Prairies	24 801	2,46	0,01	0,01	5,84	8,32
Total	78 909	2,55	0,05	0,02	5,03	7,65
ROSEMONT-LA PETITE-PATRIE						
Saint-Édouard	25 084	2,96	0,21	0,00	4,72	7,89
Étienne-Desmarteau	23 339	3,26	0,11	0,03	5,92	9,32
Vieux-Rosemont	25 288	2,45	0,02	0,04	6,15	8,66
Marie-Victorin	22 731	4,97	0,12	0,06	5,87	11,02
Total	96 442	3,37	0,11	0,04	5,66	9,18
SAINT-LAURENT						
Côte-de-Liesse	30 970	2,73	0,03	0,01	4,27	7,04
Norman-McLaren	27 584	1,95	0,33	0,04	5,01	7,33
Total	58 554	2,36	0,17	0,02	4,62	7,17
SAINT-LÉONARD						
Saint-Léonard-Est	20 982	1,95	0,03	0,01	2,89	4,89
Saint-Léonard-Ouest	27 130	2,65	0,00	0,01	3,48	6,15
Total	48 112	2,35	0,02	0,01	3,23	5,60
LE SUD-OUEST						
Saint-Henri-Petite-Bourgogne-						
Pointe-Saint-Charles	29 736	1,92	0,00	0,03	5,94	7,89
Saint-Paul-Émard	21 378	1,09	0,01	0,03	5,68	6,82
Total	51 114	1,57	0,01	0,03	5,83	7,44
VERDUN						
Champlain-L'Île-des-Sœurs	25 660	2,69	0,03	0,02	6,97	9,71
Desmarçais-Crawford	22 017	3,25	0,10	0,03	4,89	8,27
Total	47 677	2,95	0,06	0,02	6,01	9,04
VILLE-MARIE						
Peter-McGill	17 243	1,43	0,01	0,01	2,52	3,97
Saint-Jacques	19 487	4,10	0,19	0,08	4,90	9,26
Sainte-Marie	17 678	2,27	0,02	0,01	3,74	6,04
Total	54 408	2,66	0,08	0,03	3,77	6,54
VILLERAY-SAINT-MICHEL-PARC-EXTENSION						
Saint-Michel	21 255	1,21	0,07	0,03	3,50	4,80
François-Perrault	21 822	2,50	0,05	0,02	3,69	6,26
Villeray	23 792	3,52	0,29	0,03	4,78	8,62
Parc-Extension	19 585	2,11	0,19	0,03	2,98	5,31
Total	86 454	2,37	0,15	0,03	3,78	6,34



Prévisions budgétaires	Dépenses réelles (TVQ incluse)	Total dépenses	Solde budgétaire compte	Solde budgétaire total	Remarques
1 500 000 \$	1 509 954 \$		-9 954 \$		
1 500 000 \$	1 168 184 \$		331 816 \$		Période recherche locaux plus courte
3 000 000 \$		2 678 138 \$		321 862 \$	
66 600 \$	75 207 \$		-8 607 \$		
106 560 \$	122 484 \$		-15 924 \$		
57 720 \$	74 256 \$		-16 536 \$		
43 290 \$	61 084 \$		-17 794 \$		
7 700 \$	12 138 \$		-4 438 \$		
281 870 \$		345 169 \$		-63 299 \$	42 commissions plutôt que 37
67 860 \$	0 \$		67 860		Une dépenses supplémentaire de 161 200 \$ qui concerne ce volet de l'élection a été inscrite à la rubrique des services professionnels
60 320 \$	0 \$		60 320		
24 000 \$	0 \$		24 000		
152 180 \$		0 \$		152 180 \$	Honoraires du personnel électoral
	3 023 307 \$		410 743 \$		
250 000 \$	216 054 \$		33 946 \$		
450 000 \$	387 586 \$		62 414 \$		Modification des heures d'ouverture des bureaux locaux
700 000 \$		603 640 \$		96 360 \$	
165 362 \$	145 078 \$	145 078 \$	20 284 \$	20 284 \$	
	3 772 025 \$				
181 693 \$	159 406 \$		22 287 \$		
69 135 \$	60 654 \$		8 480 \$		
183 155 \$	160 688 \$		22 467 \$		
33 879 \$	29 724 \$		4 156 \$		
70 983 \$	62 276 \$		8 707 \$		
538 845 \$		472 748 \$		66 097 \$	
350 000 \$	165 971 \$	165 971 \$	184 029 \$	184 029 \$	Inclus paiement du personnel régulier de la STI

RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL

54590 - Tenue de l'élection

**Honoraires - personnel électoral
(rémunération payée via les services techniques)**

Vote par anticipation (BVA)

Vote itinérant (BVI)

Vote à domicile (BVM)

Vote au bureau du président (BVP)

Chef surveillant

PRIMO - responsable de salle

PRIMO - principal

AIDE-PRIMO

AIDE-PRIMO (tarif horaire)

Scrutateur

Secrétaire de bureau de vote

Scrutateur (tarif horaire)

Secrétaire de bureau de vote (tarif horaire)

Président - table de vérification

Membre - table de vérification

Scrutateur - dépouillement du vote

Secrétaire - dépouillement du vote

Substitut

Transport

Formation incluse dans les tarifs

Total - honoraires BVA, BVI, BVP et BVM

Cotisation au FSS 4,26%

Jour du scrutin (BVO)

Chef surveillant

PRIMO - responsable de salle

PRIMO - principal

AIDE-PRIMO

Scrutateur

Secrétaire de bureau de vote

Président - table de vérification

Membre - table de vérification

Substitut

Transport

Formation incluse dans les tarifs

Total - honoraires jour du scrutin

Cotisation au FSS 4,26%



Prévisions budgétaires	Dépenses réelles (TVQ incluse)	Total dépenses	Solde budgétaire compte	Solde budgétaire total	Remarques
---------------------------	--------------------------------------	-------------------	-------------------------------	------------------------------	-----------

Prévisions
budgétaires

10 000 \$	7 475 \$		2 525 \$		
34 000 \$	41 739 \$		-7 739 \$		
4 875 \$	2 191 \$		2 685 \$		
58 500 \$	59 759 \$		-1 259 \$		
6 000 \$	17 298 \$		-11 298 \$		
185 250 \$	196 775 \$		-11 525 \$		Dépouillement inclus
175 500 \$	176 840 \$		-1 340 \$		Dépouillement inclus
16 200 \$	47 606 \$		-31 406 \$		
14 400 \$	51 382 \$		-36 982 \$		
14 875 \$	14 550 \$		325 \$		
28 050 \$	26 560 \$		1 490 \$		
35 750 \$	0 \$		35 750 \$		Inclus au tarif du scrutateur
32 500 \$	0 \$		32 500 \$		Inclus au tarif du secrétaire
25 500 \$	10 648 \$		14 852 \$		
4 240 \$	0 \$		4 240 \$		
645 640 \$		652 821 \$		-7 181 \$	

27 504 \$		27 810 \$		-306 \$	
------------------	--	------------------	--	----------------	--

22 000 \$	21 388 \$		613 \$		
180 000 \$	161 600 \$		18 400 \$		
39 000 \$	41 275 \$		-2 275 \$		
286 000 \$	302 730 \$		-16 730 \$		Embauche aides-PRIMO - aide à l'accessibilité
1 091 550 \$	1 105 134 \$		-13 584 \$		Substitut utilisé payé au tarif du scrutateur
1 034 100 \$	1 050 094 \$		-15 994 \$		
78 750 \$	71 303 \$		7 447 \$		
148 500 \$	131 730 \$		16 770 \$		
120 000 \$	33 600 \$		86 400 \$		Nb important appelé à remplacer absents
20 000 \$	14 890 \$		5 110 \$		
3 019 900 \$		2 933 744 \$		86 157 \$	

128 648 \$		124 977 \$		3 670 \$	
-------------------	--	-------------------	--	-----------------	--

RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL (suite)

Honoraires - équipe de direction

Président d'élection
Secrétaire d'élection
Adjoints au président

Total - honoraires équipe de direction

TRANSPORT ET COMMUNICATIONS

53201 - Frais de déplacement

53206 - Transport en commun, taxi et stationnement

53401 - Frais de poste

53601 - Téléphonie et télécommunications

53603 - Télé-informatique

53604 - Radio-communication

53801 - Publicité et information

3 envois postaux importants
Avis d'inscription, carte de rappel
et manuel à l'électeur

Téléphonie

Cellulaires

Internet

Licences pour lotus-notes

Avis publics

Publicité - participation électorale

Avis d'inscription

Carte de rappel

Manuel à l'électeur

Bulletins de vote

Cartes électorales et affiches

Traduction

Total - transport et communications



Prévisions budgétaires	Dépenses réelles (TVQ incluse)	Total dépenses	Solde budgétaire compte	Solde budgétaire total	Remarques
69 000 \$	69 000 \$		0 \$		
62 000 \$	62 000 \$		0 \$		
175 000 \$	145 500 \$		29 500 \$		Utilisation restreinte - personnel permanent des arr.
306 000 \$		276 500 \$		29 500 \$	
45 000 \$	38 351 \$		6 649 \$		
5 000 \$	2 091 \$		2 909 \$		
1 250 000 \$	1 026 351 \$		223 649 \$		Réduction du nombre d'envois pour l'avis d'inscription Livraison par adresse de la carte de rappel
100 000 \$	95 329 \$		4 671 \$		
100 000 \$	86 378 \$		13 622 \$		
0 \$	0 \$		0 \$		Licences déjà payées - aucun ajout
0 \$	0 \$		0 \$		Licences déjà payées - aucun ajout
200 000 \$	219 227 \$		(19 227 \$)		Grand nombre candidats - espace add. avis élection
600 000 \$	535 702 \$		64 298 \$		
110 000 \$	78 070 \$		31 930 \$		Soumission plus basse que prévue
130 000 \$	53 523 \$		76 477 \$		Soumission plus basse que prévue
125 000 \$	98 393 \$		26 607 \$		Soumission plus basse que prévue
210 000 \$	128 239 \$		81 761 \$		Soumission plus basse que prévue
6 000 \$	29 753 \$		(23 753 \$)		Cartes et Affiches add. - fins d'admissibilité bureaux de vote
0 \$	914 \$		(914 \$)		
2 881 000 \$		2 391 407 \$		489 593 \$	

AUTRES SERVICES TECHNIQUES (tenue de l'élection)

54590 - Tenue des élections (autres services techniques)	Traitement - liste électorale Découpage - sections de vote Site web Gestion du personnel électoral - services informatiques Compilation, transfert et diffusion des résultats Gardiennage et sécurité Impressions et services connexes Total - autres services techniques (tenue des élections)
---	---

54701 - Frais d'accueil et de représentation

LOCATION

55206 - Photocopieur
55206 - Ameublement
55206 - Rampes d'accès pour personnes à mobilité réduite
55205 - Véhicules
55201 - Locaux
55401- Entretien et réparations

Total - location

BIENS NON DURABLES

56511 - Fournitures de bureau et informatique
56511 - Licences - utilisation logiciels informatique (120 postes)

Total - biens non durables

<u>TOTAL - Prévisions budgétaires</u>
<u>TOTAL - DÉPENSES</u>
<u>SOLDE</u>

Nombre d'électeurs	1 101 998
Coût par électeur - prévision budgétaire	13,61 \$
Coût par électeur - dépenses réelles	11,92 \$

ville.montreal.qc.ca/election